



Information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires

Pour la période close
le 30 avril 2015

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Geoff Weiss, premier vice-président, chef des services financiers généraux et
Relations avec les investisseurs 416 980-5093

Jason Patchett, premier directeur, Relations avec les investisseurs 416 980-8691

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – TABLE DES MATIÈRES

Ce document n'est pas audité et doit être lu avec notre rapport trimestriel aux actionnaires et notre communiqué de presse pour le deuxième trimestre de 2015, ainsi qu'avec notre rapport annuel de 2014 (comprenant les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion). D'autres renseignements peuvent être obtenus dans le cadre de nos présentations trimestrielles aux investisseurs, ainsi que de la webdiffusion audio sur les résultats trimestriels. Toute l'information financière pertinente présentée dans le présent document a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et tous les montants sont libellés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

TABLEAUX LIÉS À L'ACCORD DE BÂLE

Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	1	Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de détail	18
Rapprochement des fonds propres (méthode tout compris) et du bilan réglementaire consolidé	3	Variations de la qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de détail	22
Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode transitoire)	4	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – pertes	26
Modifications aux fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	5	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – essais à rebours	27
Ratio de levier financier selon Bâle III	6	Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée par secteur d'activité	28
Actif pondéré en fonction du risque (APR) – Bâle III (méthode tout compris)	7	Exposition en cas de défaut (ECD) en vertu de l'approche standard	29
Variations de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires – Bâle III (méthode tout compris)	8	Expositions couvertes par des cautionnements et des dérivés de crédit	30
Exposition au risque de crédit (exposition en cas de défaut)	9	Expositions titrisées en tant qu'établissement cédant	30
Exposition au risque de crédit – concentration géographique	10	Expositions liées aux fonds multicédants soutenus par les banques	31
Exposition au risque de crédit – profil des échéances	11	Expositions totales liées à la titrisation (approche NI)	31
Risque de crédit associé aux dérivés	12	Expositions liées à la titrisation – actif pondéré en fonction du risque et imputations aux fonds propres (approche NI)	32
Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) – portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (méthode de notation du risque)	13	Glossaire – Bâle	34
Variations dans la qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (méthode de notation du risque)	17		

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS^{1, 2})

(en millions de dollars)

Ligne ³

	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13
	Renvois ⁴								
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves									
1 Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	7 880	A+B 7 870	7 857	7 836	7 827	7 832	7 835	7 839	7 823
2 Résultats non distribués	10 590	C 10 121	9 626	9 258	8 820	8 985	8 402	8 026	7 545
3 Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	233	D 274	105	(18)	60	138	309	179	270
5 Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	86	E 90	82	79	84	85	81	83	82
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	18 789		18 355	17 670	17 155	16 791	17 040	16 627	16 127
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires									
7 Ajustements de valeurs prudentiels ²	51	Voir la note 5 60	52	52	-	-	-	-	-
8 Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	1 655	F+G+H 1 683	1 627	1 613	1 367	1 800	1 663	1 653	1 640
9 Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	974	I+J+AL 930	862	826	806	802	678	666	633
10 Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	60	K 71	73	64	66	72	87	78	99
11 Réserve de couverture des flux de trésorerie	14	L (1)	26	26	27	11	13	-	4
12 Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	-	Voir la note 5 28	-	27	35	116	133	49	10
14 Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC	67	M+AK 53	45	60	63	71	69	63	39
15 Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	100	N+O 95	86	113	211	211	657	639	638
16 Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du capital libéré porté au bilan)	2	Voir la note 5 2	-	20	21	16	6	16	11
19 Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, nettes des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	P+Q 241	264	201	472	503	446	417	350
22 Montant dépassant le seuil de 15 %	-	188	-	-	82	91	82	63	36
23 dont : participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	-	R+S 119	-	-	55	61	55	42	24
25 dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	-	T 69	-	-	27	30	27	21	12
28 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	2 923		3 322	3 063	3 002	3 150	3 693	3 834	3 644
29 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	15 866		15 033	14 607	14 153	13 641	13 347	12 793	12 483
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments									
30 Autres instruments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁶	1 000	1 031	1 031	1 281	881	881	881	881	881
31 dont : instruments désignés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables	1 000	U 1 031	1 031	1 281	881	881	881	881	881
33 Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de première catégorie	1 674	V + Voir la note 7 1 695	1 651	1 649	2 005	2 004	2 255	2 255	2 255
34 Autres éléments de fonds propres de première catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	11	W 12	11	10	9	9	9	9	9
36 Autres éléments de fonds propres de première catégorie avant ajustements réglementaires	2 685		2 738	2 693	2 940	2 895	2 894	3 145	3 145
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : ajustements réglementaires									
41 Autres déductions des fonds propres de première catégorie indiquées par le BSIF ²	-	-	-	-	48	52	50	50	48
41b dont : ajustements de l'évaluation des positions moins liquides ²	-	-	-	-	48	52	50	50	48
43 Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de première catégorie	-		-	-	-	48	52	50	48
44 Autres éléments de fonds propres de première catégorie	2 685		2 738	2 693	2 940	2 847	2 842	3 095	3 097
45 Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	18 551		17 771	17 300	17 093	16 488	16 189	15 888	15 357
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions									
46 Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁸	1 000	X 1 000	1 000	-	-	-	-	-	-
47 Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	2 831	Y 3 154	3 605	3 605	3 605	3 605	3 972	3 972	4 000
48 Instruments de fonds propres de deuxième catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et autres éléments de fonds propres de première catégorie non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	15	Z 15	14	13	12	12	11	11	12
50 Provisions collectives	87	AA+AB 84	70	73	101	84	90	100	102
51 Fonds propres de deuxième catégorie avant ajustements réglementaires	3 933		4 253	4 689	3 691	3 718	3 701	4 073	4 114
57 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de deuxième catégorie	-		-	-	-	-	-	-	-
58 Fonds propres de deuxième catégorie	3 933		4 253	4 689	3 691	3 718	3 701	4 073	4 114
59 Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	22 484		22 024	21 989	20 784	20 206	19 890	19 961	19 471
60 Total de l'actif pondéré en fonction du risque ²	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	135 883	140 505	136 747	133 994
60a APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ^{2, 9}	146 951		146 554	141 250	139 920	135 883	140 505	s. o.	s. o.
60b APR aux fins des fonds propres de première catégorie ^{2, 9}	147 173		146 847	141 446	140 174	135 883	140 505	s. o.	s. o.
60c APR aux fins du total des fonds propres ^{2, 9}	147 364		147 097	141 739	140 556	135 883	140 505	s. o.	s. o.

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ^{1,2}) (suite)

(en millions de dollars)		T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13
Ligne ³		Renvois ⁴								
Ratios de fonds propres										
61	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	10,8 %	10,3 %	10,3 %	10,1 %	10,0 %	9,5 %	9,4 %	9,3 %	9,7 %
62	Fonds propres de première catégorie (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	12,6 %	12,1 %	12,2 %	12,2 %	12,1 %	11,5 %	11,6 %	11,6 %	12,2 %
63	Total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	15,3 %	15,0 %	15,5 %	14,8 %	14,9 %	14,2 %	14,6 %	14,7 %	15,5 %
64	Réserve (exigence minimale des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale (BISN), en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
65	dont : réserve de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
68	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	10,8 %	10,3 %	10,3 %	10,1 %	10,0 %	9,5 %	9,4 %	9,3 %	9,7 %
Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISN, le cas échéant)										
69	Ratio cible tout compris de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
70	Ratio cible tout compris de fonds propres de première catégorie	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	s. o.	s. o.	s. o.
71	Ratio cible tout compris du total des fonds propres	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	s. o.	s. o.	s. o.
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)										
72	Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières	429	441	389	496	547	526	531	528	597
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	1 548	1 427	1 487	1 436	1 365	1 333	1 277	1 254	1 240
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	791	829	643	652	681	669	643	618	599
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie										
Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)										
76		68	75	70	73	101	84	90	101	113
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche standard	68	AA	75	70	73	101	84	90	100
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	19		9	-	-	-	-	-	-
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche fondée sur les notations internes	19	AB	9	-	-	-	-	-	-
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)										
80	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires qui seront éliminés progressivement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
81	Montants exclus des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
82	Plafond en vigueur sur les autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement	1 754	1 754	2 005	2 005	2 005	2 004	2 255	2 255	2 255
Montants exclus des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)										
83		-	-	-	-	135	467	208	202	260
84	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement	3 154	3 154	3 605	3 605	3 605	3 605	4 055	4 055	4 055
Montants exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)										
85		-	653	328	285	324	327	-	-	-

- 1 « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Le BSIF a prescrit à toutes les institutions d'atteindre, pour le premier trimestre de 2013, un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires cible de 7 %, qui tient compte du ratio cible tout compris de 2019 et de la réserve de conservation des fonds propres. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2014, les ratios cibles tout compris pour le ratio des fonds propres de première catégorie et le ratio du total des fonds propres sont de respectivement 8,5 % et 10,5 %.
 - 2 Le BSIF a publié une version révisée du préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III » en avril 2014, qui propose des modifications aux informations à fournir selon le précédent préavis, publié en juillet 2013. Nous avons appliqué ces modifications prospectivement à compter du troisième trimestre de 2014, conformément au préavis révisé du BSIF.
 - 3 Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III », conformément aux calculs prévus par la méthode tout compris de Bâle III.
 - 4 Renvois au bilan consolidé, se reporter aux pages 3 et 4.
 - 5 Non comptabilisé au bilan consolidé.
 - 6 Comprennent les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, de série 26 (jusqu'au troisième trimestre de 2014 inclusivement), de série 27 (jusqu'au quatrième trimestre de 2014 inclusivement), de série 29 (jusqu'au premier trimestre de 2015 inclusivement), de série 39 (en vigueur au troisième trimestre de 2014), de série 41 (en vigueur au premier trimestre de 2015) et de série 43 (en vigueur au deuxième trimestre de 2015) lesquelles sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.
 - 7 Comprennent les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, échéant le 30 juin 2108 et les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets de catégorie 1). L'adoption des dispositions de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, a obligé la CIBC à déconsolider CIBC Capital Trust, ce qui a entraîné l'exclusion des valeurs mobilières de Capital Trust émises par CIBC Capital Trust du bilan consolidé, et à comptabiliser les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à CIBC Capital Trust dans le poste Dépôts – entreprises et gouvernements.
 - 8 Comprennent les débetures échéant le 28 octobre 2024 qui sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.
 - 9 Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les rajustements de l'évaluation du crédit (REC), le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction des différents APR à compter du troisième trimestre de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit.
 - 10 Instruments synthétiques qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé.
- s. o. Sans objet.

RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ¹

(en millions de dollars)

	T2/15				
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ²		Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Renvois au tableau des fonds propres ³
		Déconsolidation	Mise en équivalence		
Actif					
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 313	-	-	3 313	
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	14 406	-	-	14 406	
Valeurs mobilières	58 687	(55)	-	58 632	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				-	AF
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				144	AG
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				16	
Autres valeurs mobilières				58 472	
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 574	-	-	3 574	
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	38 200	-	-	38 200	
Prêts	267 952	-	-	267 952	
Provisions pour pertes sur créances	(1 689)	-	-	(1 689)	
Provision collective comprise dans les fonds propres de deuxième catégorie				(68)	AA
Excédent de l'encours des provisions pour pertes attendues compris dans les fonds propres de deuxième catégorie				(19)	AB
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires				(1 602)	
Dérivés	26 746	-	-	26 746	
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 280	-	-	10 280	
Terrains, bâtiments et matériel	1 821	-	-	1 821	
Goodwill	1 484	-	-	1 484	F
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	1 069	-	-	1 069	I
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	1 699	-	431	2 130	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	P
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	R
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				1 117	AD
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées au goodwill				249	G
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées aux immobilisations incorporelles				9	AL
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				111	
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	Q
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	S
Participation dans des filiales déconsolidées ne dépassant pas les seuils réglementaires				431	AE
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				202	AJ
Participations non significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				11	
Actifs d'impôt différé	641	-	-	641	
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires				60	K
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires, dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	T
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires, ne dépassant pas les seuils réglementaires				791	AC
Passifs d'impôt différé liés au goodwill				(78)	H
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles				(104)	J
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets des régimes de retraite à prestations définies				(28)	O
Autres actifs					
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	129	-	-	129	N
Divers	10 891	(91)	-	10 800	
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				5	AI
Divers				10 795	
Total de l'actif	439 203	(146)	431	439 488	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ ¹ (suite)

(en millions de dollars)

Passif

	T2/15			Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Dont	Renvois au tableau des fonds propres ³
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ²	Mise en équivalence			
Dépôts	341 188	-	-	341 188		
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	10 558	-	-	10 558		
Garantie au comptant au titre de valeurs prêtées	1 776	-	-	1 776		
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	10 311	-	-	10 311		
Dérivés	30 468	-	-	30 468		
Acceptations	10 280	-	-	10 280		
Passif d'impôt différé	29	-	-	29		
Autres passifs	10 844	375	(90)	11 129		
Titres secondaires	3 868	-	-	3 868		
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie					1 000	X
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement					2 831	Y
Amortissement des titres secondaires à échéance exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie					-	
Titres secondaires exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond					-	
Titres secondaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie					37	
Total du passif	419 322	375	(90)	419 607		
Capitaux propres						
Actions privilégiées	1 000	-	-	1 000		
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie					1 000	U
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement					-	V
Actions privilégiées exclues des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond					-	AH
Actions ordinaires	7 803	-	-	7 803		A
Surplus d'apport	77	-	-	77		B
Résultats non distribués	10 590	(522)	522	10 590		C
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC					71	M
Autres résultats non distribués					10 519	
Cumul des autres éléments du résultat global	233	1	(1)	233		D
Couvertures de flux de trésorerie					14	L
Profits (pertes) de juste valeur attribuables aux changements survenus à l'égard du risque de crédit de la CIBC, montant net					(4)	AK
Divers					223	
Participations ne donnant pas le contrôle	178	-	-	178		
Part incluse dans le calcul des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires					86	E
Part incluse dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie					11	W
Part incluse dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie					15	Z
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires					66	
Total des capitaux propres	19 881	(521)	521	19 881		
Total du passif et des capitaux propres	439 203	(146)	431	439 488		

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TRANSITOIRE)

(en millions de dollars)

Ligne ¹	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13
29 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	18 014	17 610	17 496	16 983	16 532	16 705	16 698	16 218	15 871
45 Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	19 668	19 199	18 720	18 491	18 076	17 851	17 830	17 412	17 070
59 Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	23 591	23 347	23 281	22 081	21 581	21 295	21 601	21 251	20 992
60 Total de l'actif pondéré en fonction du risque ⁴	154 328	156 118	155 148	155 644	152 044	153 245	151 338	152 176	138 256
Ratios de fonds propres									
61 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	11,7 %	11,3 %	11,3 %	10,9 %	10,9 %	10,9 %	11,0 %	10,7 %	11,5 %
62 Fonds propres de première catégorie (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	12,7 %	12,3 %	12,1 %	11,9 %	11,9 %	11,6 %	11,8 %	11,4 %	12,4 %
63 Total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	15,3 %	14,9 %	15,0 %	14,2 %	14,2 %	13,9 %	14,3 %	14,0 %	15,2 %

¹ Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III ».

² Comprend nos filiales d'assurances, CIBC Reinsurance Company Limited (CIBC Re) et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée (CIBC vie), lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. CIBC Re fournit des services de réassurance vie et médicale à des compagnies d'assurance canadiennes et à des compagnies de réassurance internationales. CIBC Re est aussi un participant actif du marché nord-américain de la rétrocession. CIBC vie est surtout active dans la souscription directe d'assurance vie, et a fait l'acquisition d'un bloc d'affaires d'activités abandonnées d'un souscripteur canadien. Les contrats d'assurance en vigueur comprennent l'assurance en cas de décès par accident, les frais hospitaliers à la suite d'un accident, des régimes d'assurance revenu en cas d'hospitalisation, des régimes d'assurance en cas d'accident grave, des régimes d'assurance rétablissement en cas d'accident, des produits d'assurance vie temporaire et des produits d'assurance vie et invalidité de créanciers. Au 30 avril 2015, CIBC Re avait des actifs de 65 M\$, des passifs de (283) M\$ et des capitaux propres de 348 M\$, alors que CIBC vie avait des actifs de 82 M\$, des passifs de (92) M\$ et des capitaux propres de 174 M\$.

³ Se reporter aux pages 1 et 2.

⁴ Les exigences minimales relatives au total des fonds propres sont de 12 346 M\$ (12 486 M\$ au premier trimestre de 2015) et sont calculées en multipliant l'APR par 8 %. Elles renvoient aux exigences minimales établies par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre.

MODIFICATIONS AUX FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹)

(en millions de dollars)

	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13
Noyau de fonds propres de première catégorie (fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)									
Solde d'ouverture ²	15 033	14 607	14 153	13 641	13 347	12 360	12 483	12 260	12 077
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres	7	13	27	33	12	24	14	15	26
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	-	-	(5)	(15)	(18)	(27)	(18)	-	(48)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	-	-	(24)	(59)	(67)	(100)	(59)	-	(158)
Dividendes bruts (déduction)	(433)	(422)	(416)	(416)	(415)	(407)	(408)	(409)	(401)
Actions émises en remplacement de dividendes (réintégration)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Profit pour le trimestre (attribuable aux actionnaires de la société mère)	907	920	809	918	317	1 174	843	890	874
Annulation de notre propre écart de taux (net d'impôt)	(14)	(8)	15	3	8	(2)	(6)	(24)	13
Variations des autres éléments du résultat global									
Écarts de change	(259)	577	131	(22)	(71)	231	50	63	29
Placements disponibles à la vente	(52)	(35)	(1)	32	(32)	7	67	(150)	17
Couvertures de flux de trésorerie	15	(27)	-	(1)	16	(2)	13	(4)	(6)
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	257	(344)	(7)	(87)	9	(58)	s. o.	s. o.	s. o.
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt correspondants)	(16)	(124)	(50)	(266)	429	(261)	(22)	(46)	4
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	-	28	(1)	8	81	17	(84)	(39)	42
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires									
Actifs d'impôt différé qui dépendent de la rentabilité future (à l'exception de ceux qui découlent de différences temporaires)	11	2	(9)	2	6	15	(9)	21	(34)
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	(5)	(9)	27	98	-	446	(18)	(1)	(207)
Participations significatives dans des institutions financières (montant supérieur au seuil de 10 %)	241	23	(63)	271	31	(57)	(29)	(67)	(48)
Montant dépassant le seuil de 15 %	188	(188)	-	82	9	(9)	(19)	(27)	67
Ajustements de valeurs prudentiels	9	(8)	-	(52)	-	-	-	-	-
Divers	(23)	28	21	(17)	(21)	(4)	(5)	1	13
Solde de clôture	15 866	15 033	14 607	14 153	13 641	13 347	12 793	12 483	12 260
Autres éléments ne faisant pas partie du noyau de fonds propres de première catégorie (autres éléments de fonds propres de première catégorie)									
Solde d'ouverture	2 738	2 693	2 940	2 847	2 842	3 095	3 095	3 097	3 102
Nouvelles émissions d'autres éléments ne faisant pas partie du noyau de fonds propres de première catégorie (autres éléments de fonds propres de première catégorie) admissibles	300	300	-	400	-	-	-	-	-
Rachats d'instruments de fonds propres ³	(331)	(300)	(250)	(356)	-	-	-	-	-
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	-	-	-	-	(250)	-	-	-
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	(22)	45	3	49	5	(3)	-	(2)	(5)
Solde de clôture	2 685	2 738	2 693	2 940	2 847	2 842	3 095	3 095	3 097
Total des fonds propres de première catégorie	18 551	17 771	17 300	17 093	16 488	16 189	15 888	15 578	15 357
Fonds propres de deuxième catégorie									
Solde d'ouverture	4 253	4 689	3 691	3 718	3 701	4 073	4 083	4 114	4 173
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	-	-	1 000	-	-	-	-	-	-
Rachats d'instruments de fonds propres ⁴	(447)	-	-	-	-	-	-	-	(550)
Ajustements liés à l'amortissement	-	-	-	-	-	(49)	-	-	-
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	(451)	-	-	-	(327)	-	-	478
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	127	15	(2)	(27)	17	4	(10)	(31)	13
Solde de clôture	3 933	4 253	4 689	3 691	3 718	3 701	4 073	4 083	4 114
Total des fonds propres réglementaires	22 484	22 024	21 989	20 784	20 206	19 890	19 961	19 661	19 471

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

² Pour le premier trimestre de 2014, les montants sont présentés nets des résultats non distribués de 84 M\$ et du cumul des autres éléments du résultat global de 349 M\$ découlant de l'adoption de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, et de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*.

³ En raison de l'application du plafond sur l'inclusion des instruments de fonds propres non admissibles, le rachat de 144 M\$ du total de 500 M\$ d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de séries 33 et 37 au troisième trimestre de 2014, et le rachat de 325 M\$ d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 35 au deuxième trimestre de 2014 n'ont pas eu d'incidence sur les fonds propres de première catégorie.

⁴ En raison de l'application du plafond sur l'inclusion des instruments de fonds propres non admissibles, le rachat au deuxième trimestre de 2015 de 653 M\$ du total de 1,1 G\$ de débetures à 4,1 % échéant le 30 avril 2020 n'a pas eu d'incidence sur les fonds propres de deuxième catégorie.

s. o. Sans objet.

RATIO DE LEVIER FINANCIER SELON BÂLE III

(en millions de dollars)

Ligne ¹	T2/15	T1/15
Expositions au bilan		
1 Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des opérations de financement par titres (OFT) et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)	368 210	365 531
2 Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres transitoires de première catégorie aux termes de Bâle III	(2 175)	(2 424)
3 Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 et 2)	366 035	363 107
Expositions sur dérivés		
4 Coût de remplacement lié à toutes les opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	6 086	11 195
5 Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	12 523	12 553
6 Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	-	-
7 (Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(5 095)	(4 648)
8 (Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client)	-	-
9 Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	24 955	17 927
10 (Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	(24 762)	(17 730)
11 Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)	13 707	19 297
Expositions sur opérations de financement par titres		
12 Actifs bruts liés aux OFT comptabilisés aux fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente)	41 775	38 019
13 (Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	-	-
14 Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	1 488	973
15 Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-
16 Total des expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	43 263	38 992
Autres expositions hors bilan		
17 Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	188 081	184 476
18 (Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(136 129)	(133 090)
19 Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	51 952	51 386
Fonds propres et expositions totales – Méthode transitoire		
20 Fonds propres de première catégorie	19 668	19 199
21 Total des expositions (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	474 957	472 782
Ratios de levier – Méthode transitoire		
22 Ratio de levier financier selon Bâle III	4,1 %	4,1 %
Méthode tout compris (exigé par le BSIF)		
23 Fonds propres de première catégorie – Méthode tout compris	18 551	17 771
24 (Ajustements réglementaires)	(2 856)	(3 269)
25 Total des expositions (somme des lignes 21 et 24, moins le montant déclaré à la ligne 2) – Méthode tout compris	474 276	471 937
26 Ratio de levier financier – Méthode tout compris	3,9%	3,8%

COMPARAISON SOMMAIRE DES ACTIFS COMPTABLES ET DE LA MESURE DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER (MÉTHODE TRANSITOIRE)

(en millions de dollars)

Ligne ¹	T2/15	T1/15
1 Actif consolidé total selon les états financiers publiés	439 203	445 223
2 Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais qui sortent de la consolidation réglementaire	285	264
3 Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure des expositions du ratio de levier financier	-	-
4 Ajustement pour instruments financiers dérivés	(13 040)	(19 828)
5 Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables)	1 488	973
6 Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montants en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	51 952	51 386
7 Autres ajustements	(4 931)	(5 236)
8 Expositions du ratio de levier financier	474 957	472 782

1 Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier de Bâle III »

ACTIF PONDERÉ EN FONCTION DU RISQUE

(en millions de dollars)

	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13	
Exigences minimales relatives au total des fonds	APR (Méthode tout compris ¹)									
APR propres ²										
Risque de crédit										
Approche standard										
Expositions aux entreprises	3 324	266	3 868	3 521	3 395	3 309	3 499	3 621	3 375	3 312
Expositions aux entités souveraines	679	54	600	510	799	796	791	399	433	645
Expositions aux banques	283	23	277	275	265	457	270	227	228	201
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 078	166	2 207	1 959	1 897	1 932	1 371	1 575	1 615	1 599
Autres expositions associées au commerce de détail	622	50	669	598	608	614	609	572	1 528	1 552
Portefeuille de négociation	1	-	15	12	11	-	4	-	-	-
	6 987	559	7 636	6 875	6 975	7 108	6 544	6 394	7 179	7 309
Approche NI avancée										
Expositions aux entreprises	53 858	4 309	52 962	50 425	49 019	46 754	47 768	45 669	44 691	40 603
Expositions aux entités souveraines ³	1 569	126	1 681	1 628	1 717	1 728	1 674	1 704	1 738	1 650
Expositions aux banques	3 643	291	3 410	3 300	3 930	3 670	5 790	5 169	4 561	4 800
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	9 697	776	9 048	9 253	7 243	7 060	6 999	7 508	7 656	5 762
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	15 840	1 267	15 764	15 455	16 024	16 124	16 060	18 775	16 908	15 505
Autres expositions associées au commerce de détail	6 739	539	6 590	6 486	6 586	6 458	6 327	5 643	5 337	5 074
Capitaux propres	719	58	801	713	728	880	876	845	842	911
Portefeuille de négociation	2 437	195	3 231	2 074	2 286	2 470	3 449	3 085	3 142	2 943
Titrisations	2 046	164	2 096	1 887	2 008	2 276	2 482	2 830	2 996	3 047
Rajustement en fonction du facteur scalaire	5 782	463	5 723	5 456	5 355	5 219	5 460	5 449	5 244	4 818
	102 330	8 188	101 306	96 677	94 896	92 639	96 885	96 677	93 115	85 113
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit	11 923	954	11 883	14 940	14 735	12 903	12 503	12 030	11 921	11 282
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC) ⁴	121 240	9 701	120 825	118 492	116 606	112 650	115 932	115 101	112 215	103 704
Risque de marché (approche des modèles internes et approche NI)										
Valeur à risque (VAR)	896	72	813	678	656	726	728	696	685	793
Valeur à risque en situation de crise	2 581	206	2 051	1 759	1 766	1 902	1 669	876	1 365	1 624
Exigences supplémentaires liées aux risques	2 111	169	1 765	1 582	1 595	1 490	1 723	1 854	1 326	1 055
Titrisations	20	2	124	27	94	30	50	34	20	22
Total du risque de marché	5 608	449	4 753	4 046	4 111	4 148	4 170	3 460	3 396	3 494
Risque opérationnel (approche des mesures avancées)	18 073	1 446	18 303	17 320	17 389	17 115	17 787	18 186	18 383	18 740
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC	144 921	11 596	143 881	139 858	138 106	133 913	137 889	136 747	133 994	125 938
Ajustements liés aux REC ⁴										
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	B	2 030	162	2 673	1 392	1 814	1 970	2 616	s. o.	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	C	2 252	180	2 966	1 588	2 068	1 970	2 616	s. o.	s. o.
Total de l'APR	D	2 443	195	3 216	1 881	2 450	1 970	2 616	s. o.	s. o.
Total de l'APR après les ajustements au titre de l'application progressive des REC ⁴										
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	A+B	146 951	11 756	146 554	141 250	139 920	135 883	140 505	s. o.	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	A+C	147 173	11 774	146 847	141 446	140 174	135 883	140 505	s. o.	s. o.
APR aux fins du total des fonds propres	A+D	147 364	11 789	147 097	141 739	140 556	135 883	140 505	s. o.	s. o.

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019. Certaines déductions des fonds propres feront l'objet d'une application progressive à raison de 20 % par année à compter de 2014. L'APR obtenu en appliquant la méthode transitoire n'est pas le même que celui obtenu par la méthode tout compris en raison surtout de la pondération en fonction du risque des montants qui ne sont pas encore déduits des fonds propres aux termes des dispositions transitoires du BSIF.

² Renvoient aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.

³ Comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.

⁴ Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les REC, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction de différents APR à compter du troisième trimestre de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit.

s. o. Sans objet.

VARIATIONS DE L'ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE AUX FINS DES FONDS PROPRES DE PREMIÈRE CATÉGORIE SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹)

(en millions de dollars)

	T2/15 vs T1/15		T1/15 vs T4/14		T4/14 vs T3/14		T3/14 vs T2/14	
	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²
Risque de crédit								
Solde au début de la période	123 498	7 871	119 884	5 068	118 420	5 613	114 620	5 779
Taille du portefeuille ³	2 004	(812)	(1 433)	1 156	881	(83)	1 818	(59)
Qualité du portefeuille ⁴	800	155	(257)	114	(296)	(141)	(580)	40
Mises à jour du modèle ⁵	-	-	417	-	1 078	-	1 879	88
Méthode et politique ⁶	-	-	292	292	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des taux de change	(1 990)	(118)	3 688	255	830	34	(255)	(17)
Divers	(1 042)	(631)	907	986	(1 029)	(355)	938	(218)
Solde à la fin de la période ⁷	123 270	6 465	123 498	7 871	119 884	5 068	118 420	5 613
	T2/15 vs T1/15		T1/15 vs T4/14		T4/14 vs T3/14		T3/14 vs T2/14	
Risque de marché								
Solde au début de la période	4 753		4 046		4 111		4 148	
Variations des niveaux de risque ⁸	737		1 112		9		(15)	
Mises à jour du modèle ⁵	-		-		-		-	
Méthode et politique ⁶	-		-		-		-	
Acquisitions et cessions	-		-		-		-	
Variations des taux de change	118		(405)		(74)		(22)	
Divers	-		-		-		-	
Solde à la fin de la période	5 608		4 753		4 046		4 111	
	T2/15 vs T1/15		T1/15 vs T4/14		T4/14 vs T3/14		T3/14 vs T2/14	
Risque opérationnel								
Solde au début de la période	18 303		17 320		17 389		17 115	
Variations des niveaux de risque ⁹	(230)		983		(69)		274	
Méthode et politique ⁶	-		-		-		-	
Acquisitions et cessions	-		-		-		-	
Solde à la fin de la période	18 073		18 303		17 320		17 389	

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propre non admissibles.

² Comprend les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

³ A trait à la hausse/baisse nette des expositions sous-jacentes.

⁴ A trait aux variations des facteurs d'atténuation des risques de crédit et de la qualité du crédit des emprunteurs / des contreparties.

⁵ Ont trait aux changements apportés au modèle ou aux paramètres internes.

⁶ Ont trait aux changements réglementaires touchant l'ensemble du secteur (c.-à-d., Bâle III) ainsi qu'aux changements apportés par la CIBC aux méthodes de calcul des fonds propres liés à ses portefeuilles.

⁷ Comprend un montant de 2 030 M\$ au titre de l'APR incluant les REC aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (2 673 M\$ au premier trimestre de 2015) relativement aux dérivés de gré à gré bilatéraux.

⁸ Ont trait aux variations des positions ouvertes et des données du marché.

⁹ Ont trait aux variations des pertes et aux changements survenus dans l'environnement de l'entreprise et dans les facteurs liés au contrôle interne.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT (EXPOSITION EN CAS DE DÉFAUT ¹)

(en millions de dollars)

	T2/15		T1/15		T4/14		T3/14		T2/14		T1/14		T4/13		T3/13	
	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements																
Expositions aux entreprises																
Montants utilisés	58 330	3 058	57 802	3 322	54 242	3 166	52 424	3 094	52 153	3 013	52 884	3 115	50 634	3 336	50 182	3 385
Engagements non utilisés	35 665	130	35 039	406	34 197	340	32 758	319	31 383	287	32 515	414	29 742	350	29 423	181
Transactions assimilées à des mises en pension	34 404	14	29 591	36	29 487	18	25 075	12	22 995	10	23 143	10	23 778	7	26 559	115
Divers – hors bilan	14 315	331	11 931	337	8 335	213	9 580	197	11 248	216	10 832	194	9 600	131	9 526	98
Dérivés de gré à gré	7 002	-	9 235	-	5 061	-	5 448	-	5 727	-	6 535	-	4 037	-	4 315	-
149 716	3 533	143 598	4 101	131 322	3 737	125 285	3 622	123 506	3 526	125 909	3 733	117 791	3 824	120 005	3 779	
Expositions aux entités souveraines																
Montants utilisés	22 705	4 720	22 606	4 931	20 472	4 067	24 718	4 027	24 274	3 985	18 221	3 671	20 848	3 051	21 775	3 010
Engagements non utilisés	5 018	-	4 868	-	5 019	-	5 300	-	5 411	-	4 868	-	5 096	-	4 969	-
Transactions assimilées à des mises en pension	9 830	-	6 416	-	8 041	-	5 556	-	5 391	-	4 613	-	5 766	-	4 185	-
Divers – hors bilan	582	-	561	-	443	-	445	-	419	-	296	-	311	-	590	-
Dérivés de gré à gré	2 370	-	4 049	-	2 167	-	1 927	-	2 033	-	3 441	-	2 254	-	2 532	1
40 505	4 720	38 500	4 931	36 142	4 067	37 946	4 027	37 528	3 985	31 439	3 671	34 275	3 051	34 051	3 011	
Expositions aux banques																
Montants utilisés	11 325	1 172	10 150	1 171	9 779	1 156	10 424	1 214	9 399	1 280	12 605	1 076	12 534	999	10 493	957
Engagements non utilisés	976	-	976	-	939	-	741	-	861	-	921	-	882	-	813	-
Transactions assimilées à des mises en pension	34 698	-	34 055	2	32 174	5	32 171	6	30 065	6	31 105	-	28 431	-	20 041	-
Divers – hors bilan	65 572	-	65 980	-	59 826	-	57 413	-	57 910	-	52 752	-	41 974	-	48 327	-
Dérivés de gré à gré	5 137	12	7 219	32	5 398	22	4 945	21	5 395	9	6 777	13	6 964	6	6 879	7
120 708	1 184	119 380	1 205	108 116	1 183	105 694	1 241	103 630	1 295	104 160	1 089	90 785	1 005	86 553	964	
Expositions brutes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	310 929	9 437	301 478	10 237	275 580	8 987	268 925	8 890	264 664	8 806	261 508	8 493	242 851	7 880	240 609	7 754
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	69 730	-	62 203	-	63 718	-	55 884	-	53 220	-	50 544	-	51 613	-	41 358	-
Expositions nettes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	241 199	9 437	239 275	10 237	211 862	8 987	213 041	8 890	211 444	8 806	210 964	8 493	191 238	7 880	199 251	7 754
Portefeuilles de détail																
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier																
Montants utilisés	175 255	2 419	173 451	2 561	171 841	2 289	169 327	2 225	166 772	2 265	165 760	2 328	165 295	2 193	164 569	2 184
Engagements non utilisés	22 907	-	21 429	-	21 699	-	21 938	-	21 138	-	19 848	-	19 884	-	20 386	-
198 162	2 419	194 880	2 561	193 540	2 289	191 265	2 225	187 910	2 265	185 408	2 328	185 179	2 193	184 955	2 184	
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles																
Montants utilisés	19 726	-	19 519	-	19 557	-	19 332	-	19 138	-	19 009	-	22 749	-	21 355	-
Engagements non utilisés	46 662	-	46 277	-	44 849	-	41 223	-	41 344	-	41 198	-	44 415	-	40 641	-
Divers – hors bilan	284	-	249	-	275	-	267	-	259	-	248	-	386	-	347	-
66 672	-	66 045	-	64 681	-	60 822	-	60 741	-	60 455	-	67 550	-	62 343	-	
Autres expositions associées au commerce de détail																
Montants utilisés	9 184	731	8 890	778	8 808	697	8 691	707	8 534	716	8 298	749	7 752	705	7 801	1 959
Engagements non utilisés	1 588	24	1 588	25	1 537	44	1 497	21	1 483	21	1 473	22	1 125	20	1 121	20
Divers – hors bilan	37	-	44	-	31	-	32	-	31	-	31	-	31	-	30	18
10 809	755	10 522	803	10 376	741	10 220	728	10 048	737	9 802	771	8 908	725	8 952	1 997	
Total des portefeuilles de détail	275 643	3 174	271 447	3 364	268 597	3 030	262 307	2 953	258 699	3 002	255 665	3 099	261 637	2 918	256 250	4 181
Expositions liées aux titrisations	14 968	-	15 531	-	14 990	-	15 084	-	15 195	-	16 303	-	16 799	-	17 719	-
Expositions brutes au risque de crédit	601 540	12 611	588 456	13 601	559 167	12 017	546 316	11 843	538 558	11 808	533 476	11 592	521 287	10 798	514 578	11 935
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	69 730	-	62 203	-	63 718	-	55 884	-	53 220	-	50 544	-	51 613	-	41 358	-
Expositions nettes au risque de crédit	531 810	12 611	526 253	13 601	495 449	12 017	490 432	11 843	485 338	11 808	482 932	11 592	469 674	10 798	473 220	11 935

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créanc

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT – CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE ¹

(en millions de dollars)

	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13
Entreprises et gouvernements									
Canada									
Montants utilisés	55 082	57 669	54 544	51 290	51 466	54 784	56 988	54 452	55 782
Engagements non utilisés	30 930	30 171	30 552	29 759	29 043	29 050	28 389	27 832	27 167
Transactions assimilées à des mises en pension	4 823	4 053	2 671	3 222	3 031	4 056	3 826	7 857	7 732
Divers – hors bilan	55 576	56 712	48 962	50 162	48 812	49 981	39 597	45 091	46 082
Dérivés de gré à gré	8 030	12 778	6 589	6 257	7 062	9 405	6 338	6 609	6 703
	154 441	161 383	143 318	140 690	139 414	147 276	135 138	141 841	143 466
États-Unis									
Montants utilisés	28 392	24 773	22 699	27 106	25 749	19 739	18 479	19 765	17 539
Engagements non utilisés	7 633	7 969	6 875	6 402	6 020	6 484	5 732	5 603	5 269
Transactions assimilées à des mises en pension	3 614	3 244	2 910	3 275	1 810	3 636	1 879	1 043	1 157
Divers – hors bilan	20 028	15 957	15 698	13 192	14 933	9 980	8 528	9 543	10 331
Dérivés de gré à gré	2 271	1 907	1 670	1 718	1 851	2 163	2 050	2 153	2 202
	61 938	53 850	49 852	51 693	50 363	42 002	36 668	38 107	36 498
Europe									
Montants utilisés	3 799	2 985	2 707	3 513	3 419	3 839	3 706	3 398	3 260
Engagements non utilisés	2 066	1 595	1 708	1 715	1 578	1 684	1 003	1 127	857
Transactions assimilées à des mises en pension	575	473	270	246	248	416	271	383	424
Divers – hors bilan	7 291	6 510	3 420	3 575	5 305	3 673	3 642	3 700	4 831
Dérivés de gré à gré	3 030	4 416	3 111	3 100	3 251	4 028	4 027	4 051	4 720
	16 761	15 979	11 216	12 149	13 801	13 640	12 649	12 659	14 092
Autres pays									
Montants utilisés	5 087	5 131	4 543	5 657	5 192	5 348	4 843	4 835	4 248
Engagements non utilisés	1 030	1 148	1 020	923	1 014	1 086	596	643	599
Transactions assimilées à des mises en pension	190	89	133	175	142	209	386	144	202
Divers – hors bilan	574	293	524	509	527	246	118	109	274
Dérivés de gré à gré	1 178	1 402	1 256	1 245	991	1 157	840	913	867
	8 059	8 063	7 476	8 509	7 866	8 046	6 783	6 644	6 190
	241 199	239 275	211 862	213 041	211 444	210 964	191 238	199 251	200 246

¹ Ce tableau présente les renseignements relatifs à nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée. La quasi-totalité de nos expositions liées au portefeuille de détail en vertu de l'approche NI avancée sont au Canada. Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT – PROFIL DES ÉCHÉANCES ¹

(en millions de dollars)

	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements									
Expositions aux entreprises									
Moins de 1 an ²	45 367	42 823	34 654	34 984	35 925	37 341	33 807	37 113	40 520
1 an à 3 ans	36 976	37 537	35 826	35 931	35 700	36 914	33 689	33 171	29 785
3 ans à 5 ans	35 217	34 690	31 806	30 489	29 815	30 871	28 844	29 233	28 292
Plus de 5 ans	989	1 226	936	816	963	517	487	394	531
	118 549	116 276	103 222	102 220	102 403	105 643	96 827	99 911	99 128
Expositions aux entités souveraines									
Moins de 1 an ²	18 566	15 757	13 997	12 854	12 525	7 284	6 213	6 745	6 463
1 an à 3 ans	6 692	7 430	5 959	11 415	11 060	8 716	8 807	11 794	10 541
3 ans à 5 ans	5 435	8 834	7 935	7 774	8 230	10 173	13 107	11 200	12 132
Plus de 5 ans	673	803	719	662	692	1 145	902	945	1 278
	31 366	32 824	28 610	32 705	32 507	27 318	29 029	30 684	30 414
Expositions aux banques									
Moins de 1 an ²	78 454	77 851	69 453	65 693	63 890	59 399	47 063	52 718	53 226
1 an à 3 ans	9 430	8 611	6 992	8 882	9 517	11 422	10 581	10 786	11 550
3 ans à 5 ans	1 940	2 028	2 109	2 385	1 831	5 063	5 524	3 642	3 998
Plus de 5 ans	1 460	1 685	1 476	1 156	1 296	2 119	2 214	1 510	1 930
	91 284	90 175	80 030	78 116	76 534	78 003	65 382	68 656	70 704
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	241 199	239 275	211 862	213 041	211 444	210 964	191 238	199 251	200 246
Portefeuilles de détail									
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier									
Moins de 1 an ²	78 995	71 987	69 029	67 124	63 641	60 748	61 172	63 501	64 097
1 an à 3 ans	57 629	63 986	68 559	70 539	73 005	75 075	75 414	73 260	69 973
3 ans à 5 ans	60 341	57 612	54 480	51 933	49 175	47 077	45 981	45 686	47 059
Plus de 5 ans	1 197	1 295	1 472	1 669	2 089	2 508	2 612	2 508	2 463
	198 162	194 880	193 540	191 265	187 910	185 408	185 179	184 955	183 592
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles									
Moins de 1 an ²	66 672	66 045	64 681	60 822	60 741	60 455	67 550	62 343	61 879
	66 672	66 045	64 681	60 822	60 741	60 455	67 550	62 343	61 879
Autres expositions associées au commerce de détail									
Moins de 1 an ²	10 344	10 096	9 933	9 778	9 575	9 305	8 492	8 506	8 530
1 an à 3 ans	301	261	278	280	315	337	327	355	382
3 ans à 5 ans	109	109	108	104	100	101	46	46	47
Plus de 5 ans	55	56	57	58	58	59	43	45	45
	10 809	10 522	10 376	10 220	10 048	9 802	8 908	8 952	9 004
Total des portefeuilles de détail	275 643	271 447	268 597	262 307	258 699	255 665	261 637	256 250	254 475
Total des expositions au risque de crédit	516 842	510 722	480 459	475 348	470 143	466 629	452 875	455 501	454 721

¹ Exclut les expositions liées aux titrisations.

² Les emprunts à vue sont inclus dans la catégorie « Moins de 1 an ».

RISQUE DE CRÉDIT ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS

(en millions de dollars)

	T2/15										T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13
	Coût de remplacement actuel			Montant de l'équivalent crédit ¹	Montant pondéré en fonction du risque													
	Négociation	GAP	Total															
Dérivés de taux d'intérêt																		
Dérivés de gré à gré																		
Contrats de garantie de taux d'intérêt	183	-	183	62	10	10	4	3	3	2	2	6	3					
Swaps	11 889	1 048	12 937	4 078	758	960	637	729	823	1 093	1 174	1 205	1 427					
Options achetées	204	13	217	31	18	14	10	14	14	14	17	22	19					
	12 276	1 061	13 337	4 171	786	984	651	746	840	1 109	1 193	1 233	1 449					
Dérivés négociés en Bourse	2	-	2	42	1	3	2	3	3	3	2	1	1					
Total des dérivés de taux d'intérêt	12 278	1 061	13 339	4 213	787	987	653	749	843	1 112	1 195	1 234	1 450					
Dérivés de change																		
Dérivés de gré à gré																		
Contrats à terme de gré à gré	3 242	5	3 247	2 623	637	1 010	528	493	433	621	398	421	393					
Swaps	4 917	1 996	6 913	3 125	478	571	497	417	466	1 151	1 059	980	879					
Options achetées	516	-	516	383	158	260	108	66	79	99	42	37	30					
	8 675	2 001	10 676	6 131	1 273	1 841	1 133	976	978	1 871	1 499	1 438	1 302					
Dérivés de crédit																		
Dérivés de gré à gré																		
Swaps sur défaillance – protection souscrite	172	-	172	1 420	44	41	46	36	38	90	101	147	115					
Swaps sur défaillance – protection vendue	467	-	467	467	9	6	18	7	-	-	-	-	-					
	639	-	639	1 887	53	47	64	43	38	90	101	147	115					
Dérivés sur actions																		
Dérivés de gré à gré	428	44	472	1 700	201	219	141	121	108	138	94	114	119					
Dérivés négociés en Bourse	351	-	351	889	17	16	16	14	3	8	5	6	5					
	779	44	823	2 589	218	235	157	135	111	146	99	120	124					
Dérivés sur métaux précieux																		
Dérivés de gré à gré	31	-	31	20	7	8	2	3	3	5	4	4	12					
Dérivés négociés en Bourse	91	-	91	99	-	-	1	1	-	-	1	1	-					
	122	-	122	119	7	8	3	4	3	5	5	5	12					
Autres dérivés sur marchandises																		
Dérivés de gré à gré	835	-	835	1 407	442	526	438	678	791	607	596	602	322					
Dérivés négociés en Bourse	312	-	312	1 578	30	30	44	49	34	42	29	28	25					
	1 147	-	1 147	2 985	472	556	482	727	825	649	625	630	347					
Exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales					350	343	281	258	323	290	293	237	216					
Exigence de fonds propres aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires liée aux REC					2 030	2 673	1 392	1 814	1 971	2 616	s. o.	s. o.	s. o.					
Total des dérivés avant la compensation	23 640	3 106	26 746	17 924	5 190	6 690	4 165	4 706	5 092	6 779	3 817	3 811	3 566					
Moins : incidence des accords généraux de compensation ²	(18 458)																	
Total des dérivés	8 288			17 924	5 190	6 690	4 165	4 706	5 092	6 779	3 817	3 811	3 566					

¹ Somme du coût de remplacement courant et des expositions futures éventuelles, rajustée pour tenir compte des accords généraux de compensation et de l'incidence des garanties totalisant 2 503 M\$ (4 453 M\$ au premier trimestre de 2015). Les garanties sont composées de liquidités de 1 753 M\$ (2 499 M\$ au premier trimestre de 2015) et de titres du gouvernement de 750 M\$ (1 954 M\$ au premier trimestre de 2015).

² Comprennent les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'ISDA, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.

s. o. Sans objet.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹

(en millions de dollars)

				T4/14							T3/14						
				Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR		
Note de la CIBC		Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service														
Expositions aux entreprises	Tranches de PD																
De première qualité																	
10	0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	779	227	49	0,02	14	3	24	778	-	-	0,03	18	4	34
21	0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	5 009	12	80	0,04	8	1	75	6 790	15	80	0,04	9	2	130
24	0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	1 235	926	78	0,04	20	8	96	1 034	750	80	0,04	25	11	118
27	0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	1 617	1 413	80	0,05	33	16	266	1 370	973	80	0,05	37	16	225
31	0,07 %-0,09 %	A+	A1	1 402	759	77	0,08	39	22	310	1 529	940	78	0,08	41	24	363
34	0,09 %-0,12 %	A	A2	4 697	2 679	73	0,11	42	30	1 386	4 393	2 439	76	0,11	44	32	1 405
37	0,13 %-0,16 %	A-	A3	7 937	5 510	77	0,14	43	36	2 846	7 271	5 203	78	0,14	45	38	2 740
41	0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	11 667	6 884	75	0,18	41	40	4 624	11 869	7 305	77	0,18	40	39	4 654
44	0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	12 530	7 813	74	0,26	42	48	6 000	12 372	7 640	76	0,26	41	49	6 030
47	0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	9 883	5 976	74	0,37	40	56	5 516	9 793	5 516	72	0,37	41	55	5 434
				56 752	32 199	75	0,20	37	37	21 143	57 199	30 781	76	0,19	37	21	133
De qualité inférieure																	
51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	10 726	5 630	56	0,50	33	50	5 358	10 783	5 622	57	0,50	33	51	5 505
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	9 850	5 131	53	0,72	32	56	5 482	9 347	4 579	54	0,72	32	56	5 218
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	8 039	4 165	56	1,46	29	64	5 122	7 737	3 590	56	1,46	28	61	4 709
61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	5 447	2 026	51	2,40	26	63	3 406	4 949	1 763	52	2,40	25	61	3 004
64	4,00 %-7,27 %	B	B2	2 994	835	55	5,59	30	81	2 440	2 818	786	55	5,59	28	82	2 321
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	629	230	48	9,10	30	116	728	588	227	49	9,10	31	116	681
				37 685	18 017	54	1,58	31	60	22 536	36 222	16 567	55	1,56	30	59	21 438
Liste de surveillance																	
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	308	141	55	15,53	30	143	439	332	99	50	15,53	22	105	348
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	69	1	41	15,53	50	232	160	99	9	61	15,53	48	217	214
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	76	15	58	30,08	45	235	179	110	19	56	30,08	45	235	258
				453	157	55	17,98	36	172	778	541	127	52	18,49	31	152	820
Défaut																	
90	100,00 %	D	C	448	15	52	100,00	40	241	1 079	454	19	46	100,00	41	248	1 125
				448	15	52	100,00	40	241	1 079	454	19	46	100,00	41	248	1 125
				95 338	50 388	68	1,30	35	48	45 536	94 416	47 494	69	1,30	34	47	44 516
Expositions aux entités souveraines																	
De première qualité																	
00	0,01 %-0,015 %	AAA	Aaa	14 863	187	80	0,01	5	1	78	18 486	200	80	0,01	5	1	102
10	0,016 %-0,025 %	AAA	Aaa	5 832	935	80	0,02	7	2	97	6 151	946	80	0,02	8	2	107
21	0,016 %-0,025 %	AA+	Aa1	2 749	1 631	80	0,02	10	2	47	2 545	1 606	80	0,02	11	2	47
24	0,016 %-0,025 %	AA	Aa2	405	294	79	0,02	20	4	15	500	283	78	0,02	25	4	22
27	0,026 %-0,035 %	AA-	Aa3	1 626	1 445	79	0,03	21	6	98	1 616	1 419	79	0,03	21	6	98
31	0,036 %-0,05 %	A+	A1	756	555	77	0,04	20	7	51	757	522	76	0,04	23	7	54
34	0,06 %-0,065 %	A	A2	633	505	77	0,06	15	8	49	709	663	78	0,06	20	9	63
37	0,066 %-0,08 %	A-	A3	393	284	78	0,10	18	15	59	363	275	79	0,10	18	15	55
41	0,09 %-0,16 %	BBB+	Baa1	504	361	80	0,16	23	19	97	493	348	80	0,16	23	19	92
44	0,16 %-0,26 %	BBB	Baa2	183	64	77	0,26	41	41	75	168	87	75	0,26	40	42	70
47	0,27 %-0,42 %	BBB-	Baa3	54	27	74	0,37	46	58	31	75	32	71	0,37	26	33	25
				27 998	6 288	79	0,02	8	2	697	31 863	6 381	79	0,02	8	2	735
De qualité inférieure																	
51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	57	15	68	0,50	48	64	36	56	14	65	0,50	47	62	35
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	461	160	22	0,72	5	7	33	682	442	54	0,72	6	8	57
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	16	5	50	1,46	24	62	10	16	6	44	1,46	16	34	5
61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	3	1	69	2,40	16	41	1	6	1	69	2,40	14	37	2
64	4,00 %-7,27 %	B	B2	36	2	62	5,59	32	95	35	43	12	47	5,59	40	133	57
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	9,10	61	250	2
				573	183	27	1,04	12	20	115	804	475	54	1,00	11	20	158
Liste de surveillance																	
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut																	
90	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				28 571	6 471	78	0,04	9	3	812	32 667	6 856	77	0,05	8	3	893

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹ (suite)

(en millions de dollars)				T4/14							T3/14							
Note de la CIBC	Expositions aux banques	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	Montants	% de l'ECD	% de la PD	% de la PCD	% de la	APR	Montants	% de l'ECD	% de la PD	% de la PCD	% de la	APR		
					notionnels des engagements non utilisés	pondérée en fonction des expositions	pondérée en fonction des expositions	pondérée en fonction des expositions	pondération de la moyenne pondérée des expositions		notionnels des engagements non utilisés	pondérée en fonction des expositions	pondérée en fonction des expositions	pondérée en fonction des expositions	pondération de la moyenne pondérée des expositions			
					ECD						ECD							
De première qualité																		
10		0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	2 241	-	-	0,02	6	1	32	1 837	-	-	0,03	14	2	34
21		0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	357	90	-	0,04	39	5	17	220	92	-	0,04	11	4	8
24		0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	6 390	-	-	0,04	8	3	169	7 003	-	-	0,04	8	2	152
27		0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	8 294	-	-	0,05	20	5	402	9 393	-	-	0,05	21	7	652
31		0,07 %-0,09 %	A+	A1	20 608	-	-	0,08	7	3	563	19 754	-	-	0,08	8	3	615
34		0,09 %-0,12 %	A	A2	11 383	2	80	0,11	13	6	706	11 742	2	80	0,11	16	9	1 040
37		0,13 %-0,16 %	A-	A3	16 837	100	80	0,14	6	4	604	16 459	100	80	0,14	8	5	789
41		0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	7 818	512	78	0,18	10	8	606	6 709	301	73	0,18	9	8	511
44		0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	1 669	331	78	0,26	13	12	198	2 347	388	77	0,26	14	12	284
47		0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	2 751	185	78	0,37	14	15	410	1 184	171	80	0,37	18	21	243
					78 348	1 220	73	0,11	10	5	3 707	76 648	1 054	70	0,11	11	6	4 328
De qualité inférieure																		
51		0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	178	-	-	0,50	18	22	39	196	-	-	0,50	19	23	44
54		0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	832	-	-	0,72	11	15	122	587	-	-	0,72	12	15	90
57		1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	248	-	-	1,46	6	13	32	312	-	-	1,46	6	11	36
61		1,93 %-3,99 %	B+	B1	13	2	70	2,40	13	44	6	14	1	70	2,40	9	34	5
64		4,00 %-7,27 %	B	B2	395	71	70	5,59	17	56	221	349	-	-	5,59	16	57	198
67		7,28 %-12,11 %	B-	B3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					1 666	73	70	1,98	12	25	420	1 458	1	70	2,03	12	26	373
Liste de surveillance																		
70		12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	3	3	70	15,53	7	32	1
75		12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80		20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					-	-	-	-	-	-	-	3	3	70	15,53	7	32	1
Défaut																		
90		100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					80 014	1 293	73	0,15	10	5	4 127	78 109	1 058	70	0,14	11	6	4 702
					203 923	58 152	69	0,67	21	25	50 475	205 192	55 408	70	0,66	21	24	50 111
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)																		
Très bon profil					7 071	70	51	-	-	70	4 950	7 019	132	60	-	-	70	4 914
Bon profil					462	67	63	-	-	90	416	418	32	56	-	-	90	376
Profil satisfaisant					376	58	47	-	-	115	432	382	85	51	-	-	115	439
Profil faible					25	-	-	-	-	252	63	24	-	-	-	-	250	60
Défaut					5	-	-	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-
					7 939	195	54	-	-	74	5 861	7 849	249	56	-	-	74	5 789
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements					211 862	58 347	69	-	-	27	56 336	213 041	55 657	70	-	-	26	55 900

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et de l'atténuation du risque de crédit, et avant la provision pour pertes sur créances.

VARIATIONS DANS LA QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹

(en millions de dollars)

			T2/15 vs T1/15						T1/15 vs T4/14								
			Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR		
Note de la CIBC	Équivalent Standard & Moody's Investors Service	Équivalent Moody's Investors Service															
Expositions aux entreprises	Tranches de PD	Poor's															
De première qualité	0,03 %-0,38 %	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	642	177	-	(0,01)	(2)	(2)	(1 021)	11 040	624	-	(0,02)	(2)	(3)	1 795
De qualité inférieure	0,39 %-12,11 %	BB+ à B-	Ba1 à B3	1 488	783	-	0,06	-	1	1 298	1 832	503	1	(0,13)	1	1	1 604
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	Caal à Ca	(53)	(62)	6	0,63	(4)	(19)	(184)	140	17	-	0,32	(4)	(21)	120
Défaut	100,00 %	D	C	9	1	(11)	-	1	(4)	4	(6)	(4)	11	-	-	6	13
				2 086	899	(11)	0,02	(1)	-	97	13 006	1 140	-	(0,15)	(1)	(3)	3 532
Expositions aux entités souveraines																	
De première qualité	0,01 %-0,42 %	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	(1 465)	84	-	-	(1)	-	(77)	4 211	(190)	-	-	1	-	48
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	Ba1 à B3	9	28	26	(0,18)	(1)	(4)	(20)	-	18	-	(0,01)	-	1	4
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	Caal à Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	100,00 %	D	C	(1 456)	112	1	-	(1)	(1)	(97)	4 211	(172)	(1)	-	-	-	52
				1 753	2	-	-	-	-	93	9 517	37	-	(0,02)	(1)	(1)	(16)
De première qualité	0,03 %-0,42 %	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	(646)	(6)	(1)	(1,33)	(8)	8	(31)	632	10	-	1,33	13	2	194
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	Ba1 à B3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	Caal à Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				1 107	(4)	-	(0,05)	-	-	62	10 149	47	-	0,02	-	-	178
				1 737	1 007	-	-	(1)	-	62	27 366	1 015	-	(0,06)	-	(2)	3 762
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)																	
Très bon profil				111	88	9	-	-	-	78	70	19	4	-	-	-	49
Bon profil				61	24	28	-	-	-	55	15	(48)	(47)	-	-	-	13
Profil satisfaisant				-	(2)	(2)	-	-	-	(1)	(35)	(10)	5	-	-	-	(39)
Profil faible				15	-	-	-	-	(4)	37	-	-	-	-	-	-	-
Défaut				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				187	110	9	-	-	-	169	47	(39)	(5)	-	-	-	16
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				1 924	1 117	-	-	-	-	231	27 413	976	-	-	-	(2)	3 778
			T4/14 vs T3/14						T3/14 vs T2/14								
			Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR		
Note de la CIBC	Équivalent Standard & Moody's Investors Service	Équivalent Moody's Investors Service															
Expositions aux entreprises	Tranches de PD	Poor's															
De première qualité	0,03 %-0,42 %	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	(447)	1 418	(1)	0,01	-	-	10	(1 103)	1 316	-	-	3	3	1 544
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	Ba1 à B3	1 463	1 450	(1)	0,02	1	1	1 098	892	342	-	-	-	1	1 066
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	Caal à Ca	(88)	30	3	(0,51)	5	20	(42)	(43)	(69)	(2)	0,21	(7)	(29)	(276)
Défaut	100,00 %	D	C	(6)	(4)	6	-	(1)	(7)	(46)	(43)	4	19	-	1	(12)	(169)
				922	2 894	(1)	-	1	1	1 020	(217)	1 593	1	(0,04)	1	2	2 165
Expositions aux entités souveraines																	
De première qualité	0,01 %-0,42 %	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	(3 865)	(93)	-	-	-	-	(38)	252	(63)	-	-	(1)	-	(13)
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	Ba1 à B3	(231)	(292)	(27)	0,04	1	-	(43)	(53)	(28)	(10)	0,05	-	-	(11)
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	Caal à Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				(4 096)	(385)	1	(0,01)	1	-	(81)	199	(91)	(1)	-	(1)	-	(24)
Expositions aux banques																	
De première qualité	0,03 %-0,42 %	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	1 700	166	3	-	(1)	(1)	(621)	1 624	(146)	(1)	-	-	-	81
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	Ba1 à B3	-	-	-	-	-	-	-	(6)	-	-	-	-	0,25	-
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	Caal à Ca	(3)	(3)	(70)	(15,53)	(7)	(32)	(1)	(7)	-	-	-	(24)	(68)	(9)
Défaut	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				1 905	235	3	0,01	(1)	(1)	(575)	1 576	(152)	(1)	-	-	-	132
				(1 269)	2 744	(1)	0,01	-	1	364	1 558	1 350	-	(0,02)	-	-	2 273
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)																	
Très bon profil				52	(62)	(9)	-	-	-	36	106	37	-	-	-	-	75
Bon profil				44	35	7	-	-	-	40	(71)	24	(4)	-	-	-	(64)
Profil satisfaisant				(6)	(27)	(4)	-	-	-	(7)	12	1	-	-	-	-	(7)
Profil faible				1	-	-	-	-	2	3	(3)	1	-	-	-	(2)	(8)
Défaut				(1)	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
				90	(54)	(2)	-	-	-	72	39	73	-	-	-	-	10
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				(1 179)	2 690	(1)	-	-	1	436	1 597	1 423	-	-	-	1	2 283

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et de l'atténuation du risque de crédit, et avant la provision pour pertes sur créances.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T2/15								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes prévues	% des pertes prévues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
		ECD								
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	102 834	-	-	0,01	5	1	872	1	1
	0,11 % - 0,20 %	675	-	-	0,12	24	17	117	-	18
Très faible	0,21 % - 0,35 %	460	-	-	0,26	27	31	142	-	32
	0,36 % - 0,50 %	94	-	-	0,45	22	32	30	-	34
		104 063	-	-	0,01	5	1	1 161	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	16 506	33 230	50	0,03	15	1	243	1	2
	0,11 % - 0,20 %	5 058	5 936	85	0,16	23	8	383	2	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,36 % - 0,50 %	650	1 208	54	0,42	16	11	73	-	12
Faible	0,51 % - 1,00 %	533	922	100	0,53	17	14	72	-	15
	1,01 % - 2,00 %	55	55	100	1,00	26	33	18	-	36
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	99	179	55	2,94	17	40	40	-	47
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	6	10	64	19,57	19	100	6	-	145
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		22 907	41 540	55	0,10	17	4	835	3	4
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	22 308	s. o.	s. o.	0,05	18	2	545	2	3
	0,11 % - 0,20 %	23 263	s. o.	s. o.	0,14	21	6	1 430	6	7
Très faible	0,21 % - 0,35 %	662	s. o.	s. o.	0,28	16	8	55	-	9
	0,36 % - 0,50 %	5 553	s. o.	s. o.	0,40	24	16	871	5	17
Faible	0,51 % - 1,00 %	8 178	s. o.	s. o.	0,81	22	23	1 920	14	26
	1,01 % - 2,00 %	9 323	s. o.	s. o.	1,23	20	29	2 703	23	32
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	22	s. o.	s. o.	3,53	22	58	677	9	67
	5,01 % - 10,00 %	382	s. o.	s. o.	6,63	21	79	300	5	96
Haute	10,01 % - 99,99 %	202	s. o.	s. o.	31,19	21	111	223	13	189
Défaut	100,00 %	157	s. o.	s. o.	100,00	20	88	138	27	299
		71 192	s. o.	s. o.	0,75	20	12	8 862	104	14
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	29 006	32 843	82	0,04	90	3	776	11	3
	0,11 % - 0,20 %	7 018	7 009	76	0,16	93	8	582	10	10
Très faible	0,21 % - 0,35 %	1 294	1 353	96	0,26	86	11	147	3	14
	0,36 % - 0,50 %	4 422	4 290	61	0,36	77	13	584	12	17
Faible	0,51 % - 1,00 %	9 033	7 071	68	0,70	88	25	2 276	55	33
	1,01 % - 2,00 %	9 306	5 181	78	1,61	90	49	4 560	135	67
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	4 558	1 800	72	3,30	86	78	3 558	129	113
	5,01 % - 10,00 %	1 109	447	67	7,20	86	130	1 443	68	207
Haute	10,01 % - 99,99 %	883	288	76	27,89	87	210	1 856	215	515
Défaut	100,00 %	43	-	-	100,00	84	134	58	37	1 202
		66 672	60 282	78	1,16	89	24	15 840	675	36
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 107	1 719	51	0,07	73	13	145	1	14
	0,11 % - 0,20 %	418	48	54	0,15	73	24	101	-	25
Très faible	0,21 % - 0,35 %	240	15	93	0,27	75	37	89	-	40
	0,36 % - 0,50 %	943	333	48	0,45	75	51	480	3	55
Faible	0,51 % - 1,00 %	1 594	629	41	0,65	82	67	1 070	9	74
	1,01 % - 2,00 %	3 796	162	62	1,43	87	45	1 693	23	52
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 665	60	52	3,39	82	116	1 925	46	150
	5,01 % - 10,00 %	468	61	56	6,16	80	122	569	23	184
Haute	10,01 % - 99,99 %	534	209	50	21,10	51	108	577	61	250
Défaut	100,00 %	44	-	-	100,00	77	208	91	30	1 056
		10 809	3 236	49	2,89	63	62	6 740	196	85
		275 643	105 058	68	0,60	32	12	33 438	979	17

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 21.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T1/15								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes prévues	% des pertes prévues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada	Tranches de PD	ECD								
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	103 355	-	-	0,01	5	1	876	1	1
	0,11 % - 0,20 %	676	-	-	0,12	24	17	117	-	18
Très faible	0,21 % - 0,35 %	465	-	-	0,26	27	31	143	-	32
	0,36 % - 0,50 %	96	-	-	0,45	22	32	30	-	33
		104 592	-	-	0,01	5	1	1 166	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	16 302	32 789	50	0,03	15	1	240	1	2
	0,11 % - 0,20 %	3 832	4 718	81	0,16	22	7	284	1	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,36 % - 0,50 %	665	1 233	54	0,42	16	11	74	-	12
Faible	0,51 % - 1,00 %	483	823	59	0,53	17	14	66	-	36
	1,01 % - 2,00 %	57	57	100	1,00	26	33	19	-	36
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	85	157	54	2,95	17	42	35	-	48
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	5	8	63	20,75	18	95	5	-	141
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		21 429	39 785	54	0,10	16	3	723	2	4
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	22 226	s. o.	s. o.	0,05	18	2	542	2	3
	0,11 % - 0,20 %	22 900	s. o.	s. o.	0,14	21	6	1 410	6	7
Très faible	0,21 % - 0,35 %	714	s. o.	s. o.	0,28	17	9	62	-	9
	0,36 % - 0,50 %	5 339	s. o.	s. o.	0,40	24	16	841	5	17
Faible	0,51 % - 1,00 %	7 887	s. o.	s. o.	1,22	21	29	2 302	20	32
	1,01 % - 2,00 %	7 887	s. o.	s. o.	1,22	21	29	2 302	20	32
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 110	s. o.	s. o.	3,51	22	59	651	8	68
	5,01 % - 10,00 %	378	s. o.	s. o.	6,63	21	79	298	5	96
Haute	10,01 % - 99,99 %	203	s. o.	s. o.	30,47	21	113	229	13	190
Défaut	100,00 %	146	s. o.	s. o.	100,00	20	85	123	25	297
		68 859	s. o.	s. o.	0,72	20	12	8 325	98	14
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	28 594	32 231	83	0,04	90	3	754	11	3
	0,11 % - 0,20 %	7 292	7 357	76	0,16	92	8	594	11	10
Très faible	0,21 % - 0,35 %	1 230	1 282	96	0,26	86	11	139	3	14
	0,36 % - 0,50 %	4 352	4 226	61	0,36	77	13	574	12	17
Faible	0,51 % - 1,00 %	8 897	6 900	68	0,70	88	25	2 240	54	33
	1,01 % - 2,00 %	9 003	4 926	61	1,61	90	49	4 412	130	67
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	4 557	1 761	72	3,30	86	78	3 561	129	113
	5,01 % - 10,00 %	1 117	438	67	7,21	86	131	1 459	69	208
Haute	10,01 % - 99,99 %	957	295	77	30,99	87	206	1 974	259	645
Défaut	100,00 %	46	-	-	100,00	83	124	57	39	1 199
		66 045	59 416	78	1,25	89	24	15 764	717	37
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 103	1 726	50	0,06	73	13	144	1	14
	0,11 % - 0,20 %	399	48	53	0,15	72	24	96	-	25
Très faible	0,21 % - 0,35 %	226	14	93	0,27	76	37	84	-	40
	0,36 % - 0,50 %	888	329	49	0,45	75	51	450	3	55
Faible	0,51 % - 1,00 %	1 595	627	41	0,65	82	68	1 078	9	74
	1,01 % - 2,00 %	1 650	61	51	3,40	82	115	1 900	46	150
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	472	70	63	6,13	80	121	573	23	183
	5,01 % - 10,00 %	472	70	63	6,13	80	121	573	23	183
Haute	10,01 % - 99,99 %	514	201	50	21,32	52	111	570	60	258
Défaut	100,00 %	43	-	-	100,00	77	157	68	31	1 057
		10 522	3 237	49	2,91	63	63	6 594	195	86
		271 447	102 438	68	0,61	32	12	32 572	1 013	17

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 21.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T4/14								
		ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes prévues	% des pertes prévues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
Montants assurés utilisés et non utilisés ³		Tranches de PD								
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	101 405	-	-	0,01	5	1	859	1	1
	0,11 % - 0,20 %	458	-	-	0,13	24	17	80	-	18
Très faible	0,21 % - 0,35 %	409	-	-	0,26	28	31	128	-	32
	0,36 % - 0,50 %	77	-	-	0,46	21	31	24	-	32
		102 349	-	-	0,01	5	1	1 091	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	15 847	31 830	50	0,03	15	1	234	1	2
	0,11 % - 0,20 %	4 528	5 407	84	0,16	22	8	340	2	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,36 % - 0,50 %	673	1 245	54	0,42	16	11	75	-	12
Faible	0,51 % - 1,00 %	508	846	60	0,53	17	14	69	-	15
	1,01 % - 2,00 %	53	53	100	1,00	26	33	18	-	36
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	85	157	-	2,97	17	41	34	-	47
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	6	10	57	22,63	17	89	5	-	136
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		21 700	39 548	55	0,10	17	4	775	3	4
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	22 078	s. o.	s. o.	0,05	18	2	541	2	3
	0,11 % - 0,20 %	23 164	s. o.	s. o.	0,14	21	6	1 431	6	7
Très faible	0,21 % - 0,35 %	743	s. o.	s. o.	0,28	17	9	67	-	10
	0,36 % - 0,50 %	5 394	s. o.	s. o.	0,40	24	16	854	5	17
Faible	0,51 % - 1,00 %	7 923	s. o.	s. o.	0,81	22	23	1 860	14	26
	1,01 % - 2,00 %	8 451	s. o.	s. o.	1,23	21	30	2 501	21	33
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 066	s. o.	s. o.	3,51	22	58	621	8	68
	5,01 % - 10,00 %	355	s. o.	s. o.	6,64	21	79	281	5	96
Haute	10,01 % - 99,99 %	180	s. o.	s. o.	30,58	21	114	206	11	193
Défaut	100,00 %	137	s. o.	s. o.	100,00	21	85	116	24	306
		69 491	s. o.	s. o.	0,70	20	12	8 478	96	14
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	28 281	32 148	82	0,04	90	3	750	11	3
	0,11 % - 0,20 %	6 641	6 641	51	0,16	93	8	552	10	10
Très faible	0,21 % - 0,35 %	4 659	3 993	64	0,33	86	14	647	13	17
	0,36 % - 0,50 %	3 200	3 312	50	0,47	78	17	550	12	22
Faible	0,51 % - 1,00 %	6 431	4 895	63	0,77	87	27	1 713	42	35
	1,01 % - 2,00 %	8 879	4 827	80	1,61	90	49	4 349	128	67
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	4 546	1 745	108	3,30	86	78	3 555	128	111
	5,01 % - 10,00 %	1 086	432	96	7,19	85	130	1 411	66	206
Haute	10,01 % - 99,99 %	910	290	59	31,89	87	204	1 867	25	55
Défaut	100,00 %	48	-	-	100,00	80	142	68	38	1 131
		64 681	58 336	77	1,26	89	24	15 455	703	38
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 124	1 743	51	0,06	73	13	146	1	14
	0,11 % - 0,20 %	414	48	51	0,15	72	24	99	-	25
Très faible	0,21 % - 0,35 %	366	141	64	0,30	80	43	157	1	46
	0,36 % - 0,50 %	724	194	39	0,46	73	51	367	2	55
Faible	0,51 % - 1,00 %	1 642	605	41	0,65	82	67	1 106	9	74
	1,01 % - 2,00 %	3 564	145	61	1,43	37	45	1 613	22	53
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 593	57	55	3,41	82	115	1 630	44	150
	5,01 % - 10,00 %	435	58	56	6,21	81	123	535	22	186
Haute	10,01 % - 99,99 %	295	113	59	22,46	69	143	422	47	34
Défaut	100,00 %	219	-	-	100,00	40	96	211	73	515
		10 376	3 104	50	4,18	63	63	6 486	221	89
		268 597	100 988	68	0,66	32	12	32 285	1 024	17

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 21.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T3/14								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes prévues		
		ECD								
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
Montants assurés utilisés et non utilisés ³		Tranches de PD								
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	102 972	-	-	0,01	5	1	883	1	1
	0,11 % - 0,20 %	835	-	-	0,12	27	19	159	-	19
Très faible	0,21 % - 0,35 %	34	-	-	0,26	18	20	-	-	20
		103 841	-	-	0,01	5	1	1 049	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	15 558	31 229	50	0,03	15	1	230	1	2
	0,11 % - 0,20 %	4 730	5 612	84	0,14	18	6	272	1	6
Très faible	0,21 % - 0,35 %	332	332	100	0,22	19	8	27	-	9
	0,36 % - 0,50 %	683	1 250	54	0,42	16	77	-	-	15
Faible	0,51 % - 1,00 %	486	806	60	0,53	17	14	66	-	36
	1,01 % - 2,00 %	54	54	100	1,00	26	33	18	-	47
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	90	166	54	2,94	17	41	37	-	141
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	5	8	59	23,34	17	92	4	-	-
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		21 938	39 463	56	0,10	16	3	731	2	4
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	28 722	s. o.	s. o.	0,07	18	3	882	3	3
	0,11 % - 0,20 %	19 064	s. o.	s. o.	0,16	19	7	1 245	6	7
Très faible	0,21 % - 0,35 %	-	s. o.	s. o.	-	-	-	-	-	-
	0,36 % - 0,50 %	2 004	s. o.	s. o.	0,42	24	17	336	2	18
Faible	0,51 % - 1,00 %	10 187	s. o.	s. o.	0,61	19	17	1 717	12	18
	1,01 % - 2,00 %	3 957	s. o.	s. o.	1,19	23	32	1 269	11	35
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	888	s. o.	s. o.	3,09	21	52	458	6	59
	5,01 % - 10,00 %	322	s. o.	s. o.	7,07	19	75	242	92	203
Haute	10,01 % - 99,99 %	200	s. o.	s. o.	19,10	19	103	206	7	149
Défaut	100,00 %	142	s. o.	s. o.	100,00	20	111	157	22	305
		65 486	s. o.	s. o.	0,61	19	10	6 512	73	11
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	24 143	29 568	75	0,05	91	3	689	10	3
	0,11 % - 0,20 %	8 732	9 460	76	0,16	90	8	685	12	10
Très faible	0,21 % - 0,35 %	335	398	60	0,26	95	13	42	1	16
	0,36 % - 0,50 %	7 306	7 756	61	0,43	86	17	1 229	27	21
Faible	0,51 % - 1,00 %	5 054	3 919	64	0,73	90	27	1 361	33	35
	1,01 % - 2,00 %	6 660	3 902	64	1,42	92	45	3 013	86	61
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	5 939	2 337	63	3,21	91	81	4 794	172	117
	5,01 % - 10,00 %	1 543	429	75	6,79	87	129	1 990	92	203
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 059	289	72	29,54	87	205	2 172	282	538
Défaut	100,00 %	51	-	-	100,00	73	96	49	37	1 012
		60 822	58 058	71	1,39	90	26	16 024	752	42
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 021	1 721	46	0,06	68	12	124	-	13
	0,11 % - 0,20 %	433	92	81	0,14	79	24	106	-	26
Très faible	0,21 % - 0,35 %	230	-	-	0,25	75	35	81	-	37
	0,36 % - 0,50 %	977	284	58	0,47	82	50	486	3	54
Faible	0,51 % - 1,00 %	1 642	638	42	0,64	72	67	1 098	9	74
	1,01 % - 2,00 %	1 653	131	61	1,59	78	94	1 553	21	110
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	3 304	55	51	2,66	39	55	1 801	42	71
	5,01 % - 10,00 %	548	158	55	6,67	76	115	632	27	176
Haute	10,01 % - 99,99 %	215	1	53	23,17	83	171	369	41	407
Défaut	100,00 %	197	-	-	100,00	47	172	339	69	610
		10 220	3 093	48	4,05	64	64	6 589	212	90
		262 307	100 614	65	0,65	32	12	30 905	1 040	17

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche NI avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants présentés sont avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

² Calculé ainsi : (APR + 12,5 x pertes prévues) / ECD. Le calcul est fondé sur des montants non arrondis.

³ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs PD et PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR. Nous n'avons aucun montant utilisé ou non utilisé de marges de crédit hypothécaire assurées.

⁴ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires.

s. o. Sans objet.

VARIATIONS DE LA QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T2/15 vs T1/15								
		ECD	notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	% des pertes prévues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
									Pertes prévues	
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
	Tranches de PD									
	Exceptionnellement faible	(522)	-	-	-	-	-	(4)	-	
	Très faible	(7)	-	-	-	-	-	(1)	-	
		(529)	-	-	-	-	-	(5)	-	
Montants non assurés non utilisés ⁴										
	Exceptionnellement faible	1 430	1 659	1	-	-	-	102	1	
	Très faible	(15)	(25)	-	-	-	-	(1)	-	
	Faible	48	97	(1)	(0,01)	-	-	5	-	
	Moyenne	14	22	-	(0,01)	-	(1)	5	(1)	
	Haute	10,01 % - 99,99 %	1	-	(1,18)	-	5	1	4	
	Défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	
		1 478	1 755	1	-	-	-	112	1	
Montants non assurés utilisés ⁴										
	Exceptionnellement faible	445	s. o.	s. o.	-	-	-	23	-	
	Très faible	162	s. o.	s. o.	-	-	-	23	-	
	Faible	1 658	s. o.	s. o.	0,02	-	-	454	3	
	Moyenne	58	s. o.	s. o.	(0,01)	-	(1)	28	1	
	Haute	(1)	s. o.	s. o.	0,72	-	(2)	(6)	(2)	
	Défaut	11	s. o.	s. o.	-	-	3	15	2	
		2 333	s. o.	s. o.	0,03	-	-	537	6	
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
	Exceptionnellement faible	138	264	(1)	-	-	-	10	(1)	
	Très faible	134	135	-	-	-	-	18	-	
	Faible	439	426	7	-	-	-	184	6	
	Moyenne	(7)	48	-	(0,01)	-	-	(19)	(1)	
	Haute	(74)	(7)	(1)	(3,01)	-	4	(118)	(30)	
	Défaut	(3)	-	-	-	-	10	1	(2)	
		627	866	-	(0,09)	-	-	76	(42)	
Autres expositions associées au commerce de détail										
	Exceptionnellement faible	23	(7)	-	-	-	-	6	-	
	Très faible	69	5	-	-	-	-	35	-	
	Faible	163	3	-	0,01	(1)	(1)	54	(1)	
	Moyenne	11	(10)	(3)	(0,01)	-	-	21	-	
	Haute	20	8	-	(0,22)	(1)	(3)	7	(8)	
	Défaut	1	-	-	-	-	51	23	(1)	
		287	(1)	-	(0,02)	-	-	146	(1)	
		4 196	2 620	-	(0,01)	-	-	866	(34)	

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche NI avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants présentés sont avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

² Calculé ainsi : (APR + 12,5 x pertes prévues) / ECD. Le calcul est fondé sur des montants non arrondis.

³ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs PD et PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR. Nous n'avons aucun montant utilisé ou non utilisé de marges de crédit hypothécaire assurées.

⁴ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires.

s. o. Sans objet.

VARIATIONS DE LA QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T1/15 vs T4/14 -								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes prévues	% des pertes prévues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
		ECD								
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
Montants assurés utilisés et non utilisés ³		Tranches de PD								
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	2 168	-	-	-	-	54	-	-	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	75	-	-	-	-	21	-	-	
		2 243	-	-	-	-	75	-	-	
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(241)	270	(1)	-	-	(50)	(1)	-	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(8)	(12)	-	-	-	(1)	-	-	
Faible	0,51 % - 2,00 %	(21)	(19)	(1)	0,01	-	(2)	-	-	
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	-	-	-	(0,02)	1	1	-	1	
Haute	10,01 % - 99,99 %	(1)	(2)	6	(1,88)	1	6	-	5	
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	
		(271)	237	(1)	-	-	(52)	(1)	-	
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(116)	s. o.	s. o.	-	-	(20)	-	-	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(84)	s. o.	s. o.	-	-	(18)	-	-	
Faible	0,51 % - 2,00 %	(531)	s. o.	s. o.	(0,01)	-	(192)	(1)	-	
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	67	s. o.	s. o.	0,01	-	47	-	-	
Haute	10,01 % - 99,99 %	23	s. o.	s. o.	(0,11)	-	23	2	(3)	
Défaut	100,00 %	9	s. o.	s. o.	-	-	7	1	(9)	
		(632)	s. o.	s. o.	0,02	-	(153)	2	-	
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	964	746	5	-	-	46	1	-	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(2 277)	(1 797)	11	(0,05)	(4)	(2)	(484)	(10)	
Faible	0,51 % - 2,00 %	2 590	2 104	(7)	(0,10)	1	(2)	590	14	
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	42	22	(35)	0,02	-	54	4	1	
Haute	10,01 % - 99,99 %	47	5	17	(0,99)	-	114	4	(10)	
Défaut	100,00 %	(2)	-	-	-	4	(18)	(11)	68	
		1 364	1 080	1	(0,01)	-	309	14	-	
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(36)	(17)	-	-	-	(5)	-	-	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	24	8	1	-	-	10	-	-	
Faible	0,51 % - 2,00 %	21	38	1	0,01	(1)	(10)	-	-	
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	94	16	2	-	-	108	3	-	
Haute	10,01 % - 99,99 %	219	88	(9)	(1,14)	(17)	(32)	148	13	
Défaut	100,00 %	(176)	-	-	-	37	60	(143)	(42)	
		146	133	-	(1,28)	-	108	(26)	(3)	
		2 850	1 450	-	(0,05)	-	287	(11)	-	

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche NI avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants présentés sont avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

² Calculé ainsi : (APR + 12,5 x pertes prévues) / ECD. Le calcul est fondé sur des montants non arrondis.

³ Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs PD et PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR. Nous n'avons aucun montant utilisé ou non utilisé de marges de crédit hypothécaire assurées.

⁴ Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires.

s. o. Sans objet.

VARIATIONS DE LA QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T4/14 vs T3/14								
		ECD	des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes prévues	% des pertes prévues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(1 944)	-	-	-	-	-	(103)	-	-
Très faible	0,21 % - 0,50 %	452	-	-	0,03	9	11	145	-	11
		(1 492)	-	-	-	-	-	42	-	-
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	87	396	-	-	1	-	72	1	-
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(342)	(343)	(10)	0,07	(1)	1	(29)	-	1
Faible	0,51 % - 2,00 %	21	39	-	-	-	-	3	-	-
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	(5)	(9)	-	0,03	-	-	(3)	-	(1)
Haute	10,01 % - 99,99 %	1	2	(2)	(0,71)	-	(3)	1	-	(5)
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		(238)	85	(1)	-	1	-	44	1	-
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(2 544)	s. o.	s. o.	(0,01)	1	-	(155)	(1)	-
Très faible	0,21 % - 0,50 %	4 133	s. o.	s. o.	(0,04)	(1)	(2)	585	3	(2)
Faible	0,51 % - 2,00 %	2 230	s. o.	s. o.	0,25	1	6	1 375	12	6
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	211	s. o.	s. o.	0,14	1	6	202	3	7
Haute	10,01 % - 99,99 %	(20)	s. o.	s. o.	11,48	2	12	-	4	44
Défaut	100,00 %	(5)	s. o.	s. o.	-	-	(26)	(41)	2	-
		4 005	s. o.	s. o.	0,09	1	2	1 966	23	3
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	2 047	(186)	1	(0,01)	(1)	-	(72)	(1)	(1)
Très faible	0,21 % - 0,50 %	218	(849)	(4)	(0,03)	(3)	(1)	(74)	(3)	(2)
Faible	0,51 % - 2,00 %	3 596	1 901	7	0,14	(2)	2	1 688	51	3
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	(1 850)	(589)	40	0,10	(4)	(3)	(1 818)	(70)	(4)
Haute	10,01 % - 99,99 %	(149)	1	(13)	2,35	-	(1)	(312)	(27)	16
Défaut	100,00 %	(3)	-	-	-	6	46	19	1	119
		3 859	278	6	(0,14)	(2)	(2)	(569)	(49)	(4)
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	84	(22)	3	-	1	-	15	1	1
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(117)	51	(8)	(0,02)	3	1	(43)	-	1
Faible	0,51 % - 2,00 %	1 911	(19)	-	0,07	(29)	(28)	68	1	(32)
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	(1 824)	(98)	1	0,78	38	54	(68)	(3)	72
Haute	10,01 % - 99,99 %	80	99	6	(0,71)	(14)	(28)	53	6	(67)
Défaut	100,00 %	22	-	-	-	(7)	(76)	(128)	4	(95)
		156	11	1	0,13	(1)	(2)	(103)	9	(1)
		6 290	374	3	0,01	1	-	1 380	(16)	-

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche NI avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants présentés sont avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

² Calculé ainsi : (APR + 12,5 x pertes prévues) / ECD. Le calcul est fondé sur des montants non arrondis.

³ Comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs PD et PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR. Nous n'avons aucun montant utilisé ou non utilisé de marges de crédit hypothécaire assurées.

⁴ Comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires.

s. o. Sans objet.

VARIATIONS DE LA QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T3/14 vs T2/14						
		ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada ²		Tranches de PD						
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	2 251	1 134	-	-	-	-	73
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(39)	(5)	1	-	-	-	(7)
Faible	0,51 % - 2,00 %	1 157	85	(2)	(0,02)	-	(1)	169
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	(33)	11	-	(0,03)	-	(1)	(25)
Haute	10,01 % - 99,99 %	9	-	1	(0,32)	-	-	8
Défaut	100,00 %	10	-	-	-	(1)	1	12
		3 355	1 225	1	0,01	-	-	230
Expositions au crédit renouvelables admissibles								
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	216	162	-	-	-	-	5
Très faible	0,21 % - 0,50 %	121	124	-	-	-	-	21
Faible	0,51 % - 2,00 %	(155)	(174)	(2)	0,01	-	-	(21)
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	(71)	(45)	(1)	0,02	-	-	(51)
Haute	10,01 % - 99,99 %	(28)	-	(1)	(1,03)	(1)	-	(55)
Défaut	100,00 %	(2)	-	-	-	1	4	1
		81	67	(1)	(0,04)	-	(1)	(100)
Autres expositions associées au commerce de détail								
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	7	11	-	-	-	-	1
Très faible	0,21 % - 0,50 %	61	5	-	-	-	-	31
Faible	0,51 % - 2,00 %	41	13	-	0,01	-	-	40
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	55	(1)	(1)	-	-	1	54
Haute	10,01 % - 99,99 %	(2)	-	1	0,12	-	1	(1)
Défaut	100,00 %	10	-	-	-	(1)	(8)	3
		172	28	-	0,05	-	-	128
		3 608	1 320	-	-	-	-	258

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche NI avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants présentés sont avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

² Ils comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés et les montants utilisés et non utilisés sur les engagements. Pour les prêts hypothécaires assurés, nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs PD et PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR.

RISQUE DE CRÉDIT EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PERTES

	T2/15		T1/15		T4/14		T3/14	
	Niveaux de pertes prévues % ¹	Niveaux de pertes réelles % ¹	Niveaux de pertes prévues % ¹	Niveaux de pertes réelles % ¹	Niveaux de pertes prévues % ¹	Niveaux de pertes réelles % ¹	Niveaux de pertes prévues % ¹	Niveaux de pertes réelles % ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ²								
Expositions aux entreprises	0,55	0,10	0,55	0,13	0,55	0,10	0,55	0,12
Expositions aux entités souveraines	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions aux banques	0,18	-	0,16	-	0,12	-	0,16	-
Portefeuilles de détail ³								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,05	0,01	0,05	0,02	0,05	0,02	0,05	0,01
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	4,05	2,91	4,04	2,90	4,08	3,03	3,89	2,91
Autres expositions associées au commerce de détail	2,45	1,12	2,80	1,12	2,44	1,27	2,22	1,04

	T2/14		T1/14		T4/13		T3/13	
	Niveaux de pertes prévues % ¹	Niveaux de pertes réelles % ¹	Niveaux de pertes prévues % ¹	Niveaux de pertes réelles % ¹	Niveaux de pertes prévues % ¹	Niveaux de pertes réelles % ¹	Niveaux de pertes prévues % ¹	Niveaux de pertes réelles % ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ²								
Expositions aux entreprises	0,54	0,16	0,57	0,20	0,56	0,23	0,60	0,38
Expositions aux entités souveraines	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions aux banques	0,15	-	0,15	-	0,11	-	0,10	-
Portefeuilles de détail ³								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,04	0,01	0,04	0,01	0,04	0,01	0,04	0,01
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	3,78	3,24	3,96	3,28	3,91	3,29	3,51	3,47
Autres expositions associées au commerce de détail	2,50	1,60	2,64	1,67	2,65	1,66	2,67	1,89

¹ Les niveaux de pertes réelles sur les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements pour chaque trimestre représentent les radiations, moins les recouvrements majorés de la variation des provisions individuelles des douze derniers mois, divisées par le solde impayé au début de la période de douze mois précédente. Le niveau de pertes prévues représente le niveau de pertes qui avait été prévu par les estimations en fonction des paramètres de Bâle au début de la période définie ci-dessus.

Les niveaux de pertes réelles sur les portefeuilles de détail pour chaque trimestre représentent les radiations, moins les recouvrements pour les douze mois précédents, divisées par le solde impayé au début de la période de douze mois précédente. Le niveau de pertes prévues représente le niveau de pertes qui avait été prévu par les estimations des paramètres au début de la période définie ci-dessus.

Les écarts entre les niveaux de pertes réelles et les niveaux de pertes prévues sont attribuables à ce qui suit :

Les pertes prévues sont généralement calculées à l'aide des paramètres de risque fondés sur tout le cycle économique alors que les pertes réelles sont établies à un moment dans le temps et reflètent les conditions économiques les plus à jour. Les paramètres fondés sur le cycle économique sont estimés afin d'inclure un horizon à long terme et ainsi les pertes réelles peuvent dépasser les pertes prévues lors de ralentissement économique et peuvent être inférieures aux pertes prévues en périodes de croissance économique.

² Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements :

Les niveaux de pertes réelles pour les expositions liées aux portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements étaient inférieurs aux niveaux de pertes prévues historiques puisque les taux de défaillance moyens et les PCD ont été plus élevés au cours de la période de mesure historique qu'au cours des douze mois précédents.

³ Portefeuilles de détail :

Les augmentations des niveaux de pertes réelles au titre des expositions au commerce de détail renouvelables admissibles et au titre des autres expositions associées au commerce de détail au troisième trimestre de 2013 sont attribuables à une charge de 20 M\$ découlant d'une révision des estimations de nos paramètres de pertes sur nos portefeuilles de prêts non garantis. Les variations des niveaux de pertes prévues sont attribuables à la mise à jour de paramètres de l'approche NI avancée.

EXPOSITIONS LIÉES AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ¹

(en millions de dollars)

	T2/15					T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13
	Montants utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré	Total							Total
Prêts hypothécaires commerciaux	8 018	156	-	-	-	8 174	7 987	7 940	7 849	7 810	7 959	7 931	7 614
Institutions financières	29 379	3 998	8 510	77 574	8 436	127 897	113 798	96 027	97 272	96 486	102 426	82 936	96 285
Commerce de détail et de gros	3 452	2 516	-	260	108	6 336	6 196	6 178	6 063	6 371	6 403	5 952	5 551
Services aux entreprises	4 610	1 824	-	396	82	6 912	7 679	7 105	6 509	6 149	6 033	6 024	5 968
Fabrication – biens d'équipement	1 807	1 805	-	147	269	4 028	4 100	3 650	3 365	3 282	3 438	3 366	3 054
Fabrication – biens de consommation	2 479	989	-	182	64	3 714	3 856	3 556	3 516	3 467	3 470	3 590	3 476
Immobilier et construction	16 020	4 556	-	804	143	21 523	21 310	20 195	19 284	18 391	18 453	17 689	16 039
Agriculture	4 388	1 267	-	74	41	5 770	5 697	5 297	5 504	5 519	5 023	4 903	4 829
Pétrole et gaz	6 266	8 708	-	727	982	16 683	16 707	15 407	15 037	16 012	15 472	13 536	12 517
Mines	1 489	2 519	-	466	99	4 573	4 724	4 154	4 068	4 125	4 414	4 042	3 854
Produits forestiers	649	548	-	137	42	1 376	1 381	1 232	1 215	1 241	1 234	1 164	1 162
Matériel informatique et logiciels	370	450	-	60	24	904	957	952	1 147	1 152	1 288	1 296	1 051
Télécommunications et câblodistribution	712	918	-	313	64	2 007	2 101	2 083	2 107	2 132	2 183	2 184	2 132
Diffusion, édition et impression	358	235	-	171	7	771	673	678	663	678	761	733	724
Transport	2 076	1 617	-	386	491	4 570	4 571	4 322	4 078	4 126	4 192	3 714	3 202
Services publics	2 793	5 427	-	1 485	676	10 381	10 201	9 316	9 149	8 370	8 480	7 154	6 422
Éducation, soins de santé et services sociaux	1 708	881	13	80	94	2 776	2 948	2 873	2 748	2 372	2 448	2 342	2 483
Gouvernements	5 786	3 245	679	207	2 887	12 804	24 389	20 897	23 467	23 765	17 171	22 673	23 883
	92 360	41 659	9 202	83 469	14 509	241 199	239 275	211 862	213 041	211 444	210 964	191 238	200 246

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

EXPOSITION EN CAS DE DÉFAUT EN VERTU DE L'APPROCHE STANDARD

(en millions de dollars)

	Catégorie de pondération du risque							Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	
T2/15								
Expositions aux entreprises	-	1	-	-	-	3 483	49	3 533
Expositions aux entités souveraines	3 832	190	-	156	-	499	43	4 720
Expositions aux banques	-	1 067	-	93	-	24	-	1 184
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	-	-	-	-	2 068	-	351	2 419
Autres expositions associées au commerce de détail	-	-	-	-	680	-	75	755
	3 832	1 258	-	249	2 748	4 006	518	12 611
T1/15	4 194	1 206	-	211	2 893	4 524	573	13 601
T4/14	3 463	1 123	-	218	2 629	4 140	444	12 017
T3/14	3 058	1 299	-	190	2 566	4 337	393	11 843
T2/14	3 060	790	-	687	2 611	4 259	401	11 808
T1/14	2 739	992	857	487	2 117	4 379	21	11 592
T4/13	2 532	962	115	394	2 686	4 090	19	10 798
T3/13	2 246	1 001	-	392	4 061	4 225	10	11 935
T2/13	2 124	881	-	309	4 066	4 234	10	11 624

EXPOSITIONS COUVERTES PAR DES CAUTIONNEMENTS ET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT¹

(en millions de dollars)

	T2/15			T1/15			T4/14			T3/14		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	7 766	857	4 221	6 639	946	2 986	6 242	851	70	5 245	889	66
Expositions aux entités souveraines	3	4 118	-	3	6 613	-	4	5 097	-	5	5 587	-
Expositions aux banques	10	1 100	45 290	-	969	31 224	-	1 123	1 612	-	884	1 489
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	1 366	102 696	-	1 377	103 216	-	1 063	101 287	-	1 081	102 759	-
Autres expositions associées au commerce de détail	-	26	-	-	29	-	-	32	-	-	35	-
	9 145	108 797	49 511	8 019	111 773	34 210	7 309	108 390	1 682	6 331	110 154	1 555

(en millions de dollars)

	T2/14			T1/14			T4/13			T3/13		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	5 420	1 155	55	4 765	1 381	69	2 180	1 260	2 267	2 142	2 321	1 944
Expositions aux entités souveraines	4	5 540	-	9	7 169	-	-	8 098	-	-	7 468	-
Expositions aux banques	30	941	2 771	30	1 566	3 338	-	1 878	793	9	447	1 052
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	757	102 135	-	628	100 735	-	641	102 049	-	670	102 822	-
Autres expositions associées au commerce de détail	-	37	-	-	39	-	-	45	-	-	47	-
	6 211	109 808	2 826	5 432	110 890	3 407	2 821	113 330	3 060	2 821	113 105	2 996

EXPOSITIONS TITRISÉES EN TANT QU'ÉTABLISSEMENT CÉDANT

(en millions de dollars)

	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13
	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total
Prêts hypothécaires commerciaux									
Titrisés	230	233	245	252	254	257	259	269	282
Vendus	230	233	245	252	254	257	259	269	282
Prêts douteux et autres prêts en souffrance ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Radiations nettes pour la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-

¹ Ce tableau présente les renseignements concernant les facteurs d'atténuation du risque de crédit appliqués aux expositions en vertu de l'approche NI avancée.

² Les autres prêts en souffrance sont des prêts dont le remboursement du capital et le paiement des intérêts est en souffrance depuis plus de 90 jours.

EXPOSITIONS LIÉES AUX FONDS MULTICÉDANTS SOUTENUS PAR LES BANQUES

(en millions de dollars)

	T2/15	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13
	Montant de l'actif								
Contrats de location – automobile/parc	743	698	535	553	289	290	286	282	268
Prêts automobiles	560	631	708	788	381	426	471	521	569
Prêts aux franchises	373	356	361	350	354	346	384	393	384
Cartes de crédit	710	710	535	675	675	675	675	975	975
Locations de matériel et prêts pour le matériel	628	576	437	332	264	202	211	235	226
Comptes clients	-	78	22	-	-	-	-	-	-
Financement de stocks des concessionnaires	125	60	60	60	95	95	100	200	200
	3 139	3 109	2 658	2 758	2 058	2 034	2 127	2 606	2 622
Prêts douteux et autres prêts en souffrance ¹	18	21	20	20	20	17	17	14	16

EXPOSITIONS TOTALES LIÉES À LA TITRISATION (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T2/15		T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13			
	Placements et prêts	Facilités de liquidité et de crédit inutilisées	Dérivés de crédit vendus	Exposition totale	Expositions liées aux activités de retitrisation ²	Exposition totale							
Autres que de négociation													
Créances titrisées de tiers ³													
Fonds multicédants soutenus par la CIBC et entités	422	4 671	24	5 117	26	5 103	4 312	4 465	3 622	3 813	3 978	4 284	4 345
Entités émettrices structurées par des tiers	3 539	794	5 518	9 851	1 488	10 428	10 678	10 619	11 573	12 490	12 821	13 434	14 029
Négociation ⁴	252	-	-	252	-	377	378	432	402	413	302	271	286
ECD totale	4 213	5 465	5 542	15 220	1 514	15 908	15 368	15 516	15 597	16 716	17 101	17 989	18 660

¹ Les prêts douteux et autres prêts en souffrance sont liés aux actifs qui sont donnés en garantie au titre des billets à court terme émis par les fonds multicédants. La CIBC ne conserve aucune exposition directe au risque de crédit relativement aux actifs des fonds multicédants. Le risque de perte lié à ces actifs est réduit de façon considérable grâce aux améliorations des modalités de crédit proposées par chaque programme pour ces fonds multicédants. Dans certains cas, le montant des prêts douteux et des autres prêts en souffrance est lié à un groupe d'actifs, qui peut être financé par de nombreuses parties en plus des fonds multicédants soutenus par la CIBC. Les fonds multicédants soutenus par la CIBC ne sont exposés qu'au prorata des montants des prêts douteux et des autres prêts en souffrance, en fonction du montant proportionnel des participations qu'ils financent, et non le montant total lié au groupe d'actifs susmentionné.

² Les expositions liées aux activités de retitrisation comprennent un montant de 1 206 M\$ (1 322 M\$ au premier trimestre de 2015) en placements et prêts, un montant de 57 M\$ (84 M\$ au premier trimestre de 2015) en facilités de crédit inutilisées et un montant de 250 M\$ (295 M\$ au premier trimestre de 2015) en dérivés de crédit vendus.

³ Comprennent les titres adossés à des prêts avec flux groupés, le papier commercial adossé à des créances, les titres privilégiés de fiducies, les titres adossés à des créances avec flux groupés et d'autres titres. Il n'y avait pas d'expositions liées à la titrisation relativement aux propres actifs titrisés de la Banque.

⁴ Comprend les titres adossés à des créances mobilières.

EXPOSITIONS LIÉES À LA TITRISATION – ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T2/15						T1/15					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	252	-	19	-	2	-	369	-	29	-	2	-
Expositions non cotées	-	-	1	-	-	-	8	-	95	-	8	-
Total du compte de négociation	252	-	20	-	2	-	377	-	124	-	10	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3 531	989	260	467	21	37	3 838	1 130	282	522	22	42
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	12	-	151	-	12	-	13	-	159	-	13	-
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	4 033	-	282	-	23	-	4 260	-	298	-	24	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formule réglementaire	5 864	65	566	280	45	22	5 704	70	488	305	39	24
Expositions non cotées ²	14	1	32	8	3	1	15	1	34	8	3	1
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	13 454	1 055	1 291	755	104	60	13 830	1 201	1 261	835	101	67
Exposition totale	13 706	1 055	1 311	755	106	60	14 207	1 201	1 385	835	111	67

(en millions de dollars)

	T4/14						T3/14					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	378	-	27	-	2	-	427	-	32	-	3	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	5	-	62	-	5	-
Total du compte de négociation	378	-	27	-	2	-	432	-	94	-	8	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	4 052	1 170	302	539	24	43	3 546	1 682	268	711	22	57
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	20	-	256	-	20	-	20	-	255	-	20	-
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	3 798	-	266	-	21	-	3 909	-	274	-	22	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formule réglementaire	5 411	71	460	19	37	2	5 381	68	443	18	35	2
Expositions non cotées ²	13	1	32	13	3	1	13	1	25	14	2	1
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	13 294	1 242	1 316	571	105	46	12 869	1 751	1 265	743	101	60
Exposition totale	13 672	1 242	1 343	571	107	46	13 301	1 751	1 359	743	109	60

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

EXPOSITIONS LIÉES À LA TITRISATION – ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI) (suite)

(en millions de dollars)

	T2/14						T1/14					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retirisations	Titrisations	Retirisations	Titrisations	Retirisations	Titrisations	Retirisations	Titrisations	Retirisations	Titrisations	Retirisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	402	-	30	-	2	-	412	-	31	-	3	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	1	-	19	-	1	-
Total du compte de négociation	402	-	30	-	2	-	413	-	50	-	4	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	4 466	1 967	346	853	28	68	5 108	2 293	397	995	32	80
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	21	-	261	-	22	-	21	-	261	-	21	-
	4 487	1 967	607	853	50	68	5 129	2 293	658	995	53	80
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	3 074	-	215	-	17	-	3 059	-	214	-	17	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	3 074	-	215	-	17	-	3 059	-	214	-	17	-
Formule réglementaire	5 045	73	415	18	33	1	5 180	78	425	19	34	1
Expositions non cotées ²	12	1	153	15	12	1	13	1	156	15	12	1
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	12 618	2 041	1 390	886	112	70	13 381	2 372	1 453	1 029	116	82
Exposition totale	13 020	2 041	1 420	886	114	70	13 794	2 372	1 503	1 029	120	82

(en millions de dollars)

	T4/13						T3/13					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retirisations	Titrisations	Retirisations	Titrisations	Retirisations	Titrisations	Retirisations	Titrisations	Retirisations	Titrisations	Retirisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	302	-	28	-	2	-	271	-	20	-	2	-
Expositions non cotées	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total du compte de négociation	302	-	34	-	2	-	271	-	20	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	5 233	2 351	409	1 187	33	95	5 241	2 478	426	1 251	34	100
BB+ à BB-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	20	-	245	-	20	-	19	7	239	86	19	7
	5 253	2 351	655	1 187	53	95	5 260	2 485	665	1 337	53	107
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	3 206	-	224	-	18	-	3 466	-	243	-	19	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	3 206	-	224	-	18	-	3 466	-	243	-	19	-
Formule réglementaire	5 389	77	582	20	46	2	5 920	62	585	17	47	1
Expositions non cotées ²	12	1	148	14	12	1	11	1	141	8	11	1
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	13 860	2 429	1 609	1 221	129	98	14 657	2 548	1 634	1 362	130	109
Exposition totale	14 162	2 429	1 643	1 221	131	98	14 928	2 548	1 654	1 362	132	109

¹ Nette des sûretés financières d'un montant de 459 M\$ (500 M\$ au premier trimestre de 2015) pour les expositions aux retirisations.

² Expositions non cotées qui ne sont pas assujetties à la formule réglementaire.

GLOSSAIRE – BÂLE

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan; ii) l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF; et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou de l'erreur humaine est calculé au moyen de l'approche de mesure avancée. Au cours de la période allant du troisième trimestre de 2014 au quatrième trimestre de 2018, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, l'APR aux fins des fonds propres de pré différeront en raison de l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Approche de mesure avancée (AMA) visant le risque opérationnel

Approche tenant compte du risque pour calculer les exigences de fonds propres du risque opérationnel en fonction des modèles internes de mesure du risque, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs de mesure du risque.

Approche des modèles internes pour mesurer le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres pour le risque de crédit fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque, telles que la PD, la PCD ou l'ECD, sous réserve de l'autorité de contrôle.

Approche standard du risque de crédit

Cette approche est appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans l'Accord de Bâle. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Expositions du ratio de levier financier selon Bâle III

Aux fins du ratio de levier financier selon Bâle III, les expositions représentent les éléments d'actif figurant au bilan (non pondérés), moins les ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie, plus les expositions sur dérivés, les expositions aux opérations de financement par titres et d'autres expositions hors bilan (engagements, substituts de crédit directs, achats à terme d'éléments d'actifs, lettres de crédit de soutien, lettres de crédit commercial, exposition de titrisation).

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles

Catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces risques seraient inclus dans « Autres risques liés au portefeuille de détail ».

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Expositions aux entités souveraines

Expositions au risque de crédit directes liées aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les expositions garanties par ces entités.

Expositions aux entreprises

Expositions au risque de crédit directes liées à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les expositions garanties par ces entités.

Montant utilisé

Montant lié à l'exposition au risque de crédit découlant de l'encours des prêts-clients.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires selon Bâle III, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, sont composés de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des autres éléments des fonds propres de première catégorie et de fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit) et les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers et les actions privilégiées et les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires subordonnés de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les titres secondaires non admissibles assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible (selon l'approche standard et les instruments de fonds propres admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Selon Bâle III, les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité d'une institution financière; les instruments de fonds propres non admissibles sont exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Méthode de notations internes pour les expositions liées aux titrisations

Calcul des exigences de fonds propres fondé sur des pondérations de risque converties de notations externes et internes.

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Portefeuilles de détail

Catégorie d'exposition comprenant les prêts consentis à des particuliers et à des PME où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié à l'exposition.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.

Ratio de levier financier selon Bâle III

Le ratio de levier financier selon Bâle III représente les fonds propres de première catégorie divisés par les expositions du ratio de levier financier selon Bâle III. Il a remplacé le ratio actif/fonds propres à compter du premier trimestre de 2015.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR. Cette mesure est assujettie aux lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le chapitre des normes du CBCB. Au cours de la période commençant au troisième trimestre de 2014 jusqu'au quatrième trimestre de 2018, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera fondé sur différents niveaux d'APR, selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions convenues.

Risque opérationnel

Risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, de gens ou d'événements externes.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou d'autres formes de droits aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.